



HAL
open science

Parcours de l'exilé : du refuge à l'installation

Catherine Deschamps, Jean-François Laé, Laetitia Overney, Bruno Proth

► **To cite this version:**

Catherine Deschamps, Jean-François Laé, Laetitia Overney, Bruno Proth. Parcours de l'exilé : du refuge à l'installation. Éditions du Puca, 32 p., 2018, Réflexions en partage, 978-2-11-138160-5. hal-01874462

HAL Id: hal-01874462

<https://hal.science/hal-01874462>

Submitted on 8 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

plan urbanisme construction architecture PUCA

PARCOURS DE L'EXILÉ : DU REFUGE À L'INSTALLATION

Catherine Deschamps | Jean-François Laé | Laetitia Overney | Bruno Proth

■■■ *Collection Réflexions en partage*

PARCOURS DE L'EXILÉ : DU REFUGE À L'INSTALLATION

Catherine Deschamps

Jean-François Laé

Laetitia Overney

Bruno Proth

Parcours de l'exilé : du refuge à l'installation
Programme de recherche "L'accueil, la circulation et l'installation des migrants"
Plan Urbanisme Construction Architecture
Directrice de la publication : Hélène PESKINE
Responsables de l'action : Marie GAFFET, François MÉNARD, Bertrand VALLET
Chargée de valorisation : Bénédicte BERCOVICI

PUCA
Ministère de la Transition écologique et solidaire / Ministère de la Cohésion des territoires
Arche Sud
92055 La Défense cedex
Collection Réflexions en partage
ISBN 978-2-11-138160-5 - ISSN en cours
2018
Couverture : Centre d'hébergement d'urgence à Paris 16^{ème}, © AIR et Moon architecture
© Arnaud Bouissou, Terra

Les textes publiés dans cette collection engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

SOMMAIRE

	Pages
Avant-propos	5
Introduction	7
1 DES LIEUX ET DES MOMENTS	11
Mettre en ordre	14
L'attente	21
La possibilité d'une installation pérenne après l'obtention du statut de réfugié ?	29
Les perdus de vue des circuits d'accueil	41
2 DE LA VULNÉRABILITÉ	43
Qu'est-ce qu'un migrant « doit faire » et qui le rend vulnérable ?	45
Des droits en morceaux	47
De la vulnérabilité en justice	48
3 POUR CONCLURE	51
Notes	55
Les auteurs	57

Quelques mots sur le présent document avant d'en engager la lecture.

Tout d'abord son statut. Il ne s'agit pas d'un état de la connaissance. On n'y trouve ni état de l'art, ni état de la littérature, ce n'était pas son objet. Il s'agit avant tout d'un travail exploratoire visant à identifier, révéler et suggérer des éclairages à la connaissance publique de la situation et des parcours résidentiels des exilés en France. « Connaissance publique », c'est-à-dire celle des autorités, des citoyens informés et des professionnels intervenant dans ce secteur ou dans son environnement. « Parcours d'exilés » et non de réfugiés, car cette dernière catégorie est un statut et non une condition, celle qu'il s'agit précisément de décrire dans sa diversité et dans la multitude de ses figures. Parcours d'exilés et non d'immigrés, car il se joue quelque chose de particulier dans les conditions actuelles de départ, de parcours et d'arrivée mal décrit par la catégorie « immigrés » qui l'inclut ou s'y mêle.

Sa méthode à présent. Travail exploratoire disons-nous. Il ne s'agit en effet ni d'un travail exhaustif qui opérerait un recensement systématique des parcours ou établirait une typologie des situations, ni de monographies approfondies et localisées qui viseraient par l'intensité et la concentration de l'observation la production d'une connaissance qui échapperait au commun ou à un travail purement quantitatif. L'exploration pratiquée par les chercheurs consiste ici à partir de lieux (d'accueil, de traitement, d'installation...) ou d'individus et de suivre, par le récit et l'observation, les parcours dont ils portent témoignage.

De ce point de vue, ce rapport ne comporte pas d'information qui ne soit déjà connue, de façon fragmentée du moins, par les spécialistes « de l'accueil », qu'ils soient professionnels ou bénévoles, institutionnels, citoyens. En revanche, par son extériorité revendiquée, il conserve une force d'étonnement et une capacité à constituer un miroir pour tous ceux qui participent à cette politique de l'accueil.

Derrière cette mise en lumière, c'est la question des vulnérabilités provoquées – les chercheurs s'en expliquent – qui ressort. Les vulnérabilités provoquées, c'est-à-dire celles qui procèdent des actions et procédures mises en place autrement dit celles sur lesquelles nous sommes susceptibles d'agir et auxquelles nous pouvons remédier.

En ce sens, ce travail exploratoire est complémentaire de travaux de recherche « finalisés », à la fois critiques et possibilistes, indispensables à l'éclairage de la collectivité publique.

Par CATHERINE DESCHAMPS, JEAN-FRANÇOIS LAÉ, LAETITIA OVERNEY, BRUNO PROTH

Où sont-ils aujourd'hui ces migrants qui vont et viennent, montent dans un bus, descendent d'un autre, tournent autour des centres d'accueil ? Que vivent-ils ? Quel sort leur est-il fait ? La réponse la plus immédiate est parfois grossière : l'État en fait trop ou pas assez. L'État accueille pour les uns et rejette pour les autres ; il fixe, disperse et éparpille ; il soutient la cause politique migratoire et refuse la cause économique. En tous les cas, la puissance d'État est célébrée ou dénoncée. Bien sûr, on nous le présente comme un État fort, homogène, assuré, compact, dans l'évidence de ce qu'il veut faire. Ce qu'il veut faire ? Il y aurait une volonté affichée qui s'exercerait. Ou au contraire, ce ne serait que faillite sur faillite. Ce qu'il peut faire ? Les recettes ne manquent pas, depuis les années 1920, il est expert en accueil, organisation des flux, transport, localisation, hébergement, traitement des migrants Polonais, Italiens, Espagnols, Portugais, Algériens. Si les idées germent plutôt du côté cœur, avec un nombre d'associations impressionnant pour offrir gîte et couverts, elles penchent parfois du côté de la main droite pour filtrer sur d'autres terres les demandes.

Nous refusons le dualisme du "trop" ou "pas assez".

Notre propos ne se logera en aucun cas dans ces deux catégories de l'action : ce que l'on peut faire, ce que l'on veut faire. Nous écartons délibérément ces deux verbes qui sont mobilisés tant par la presse, les aires militantes que la classe politique.

Nous partons d'un point de vue modeste - certains diront rudimentaire - qui loge l'attention sur les pratiques, la description, le récit de ce qui se passe pour ces *hommes frontières*, selon l'expression de Michel Agier. Nous cherchons à voir au ras des situations de « mise en vulnérabilité » par des règles, des contraintes, des récépissés qui arrêtent le temps. Ces *hommes frontières* n'appartiennent en fait à aucun espace. Décrire les vulnérabilités provoquées, voilà où se loge notre attention. Parce qu'ils sont en transit depuis des mois et des années, parce qu'ils sont en désocialisation constante, tant ils cherchent un lieu stable, parce que chaque jour n'est pas écrit d'avance, nos descriptions éclairent cette précaire instabilité qui se traduit par la lutte des mots pour les désigner : sans papiers, illégaux,

clandestins, réfugiés politiques, en attente, migrants économiques. Une précarité liée à ces couches de mots de traduction, de transcription et de transposition auxquelles on ne saurait se fier. Car chaque mot forme une marche à franchir, chaque invention du droit est une étape où se reformule la vulnérabilité.

Un impératif, décrire des lieux et des moments critiques. Décrire des enchaînements de lieux et des injonctions paradoxales qui renversent sans cesse le quotidien, produisant des *hétérochronies*, des temporalités qui sont en somme « à côté » des temps réels, qui se choquent et disloquent la pensée de ces situations.

C'est le cas type de la situation d'attente : attendre un lieu refuge et protecteur, attendre des nouvelles de l'un de ses réseaux, attendre un récépissé et donc une promesse, attendre un prochain départ, attendre un prochain retour, attendre un document, attendre une réponse qui n'arrive pas, attendre. Un réseau de temps incompréhensible qui fait flotter en surface les liens entre « là-bas » et les liens « ici », les différentes versions de « qui l'on est », les espoirs qui immobilisent l'horloge. Entre répétition et temps inattendu, l'*hétérochronie* est une dispersion des temps qui accroît la vulnérabilité, la dilate à chaque étape. L'attente pour le dépôt d'une demande d'asile, l'attente pour l'accès en centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), l'attente d'une réponse à la demande de titre de séjour, l'attente de la décision qui précise l'apprentissage de la langue française, l'attente après la demande d'autorisation de travail, de la demande d'aide médicale d'État, de l'accès à la naturalisation, etc. Chaque portillon franchi débouche sur une attente avant, puis après.

Entre parcours théoriques tracés par l'administration et parcours vécus semés d'embûches pour les exilés, les écarts sont immenses. C'est l'une des premières constatations de l'enquête. Peu de parcours administratifs se ressemblent.

Pour que le lecteur s'y retrouve cependant tout au long de l'ouvrage, ce schéma résume le parcours théorique d'un exilé.

1. Arrivée en France.
2. Enregistrement de la demande d'asile : accueil au guichet d'une PADA (Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile) gérée par un opérateur associatif désigné par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Leur demande est ainsi enregistrée au guichet unique pour demandeurs d'asile (GUDA) qui regroupe les services de la Préfecture et de l'OFII. La préfecture délivre une attestation de demande d'asile, lorsque celle-ci est recevable, elle est valable un mois et vaut autorisation au séjour. Elle est renouvelable.
3. Un hébergement peut être proposé par l'OFII aux demandeurs d'asile. C'est l'OFII qui coordonne et attribue les places disponibles dans le cadre du Dispositif National d'Accueil (DNA). Majeur, le demandeur d'asile touche une allocation pour demandeur d'asile (ADA), s'il déclare des revenus inférieurs au RSA et s'il obtient une attestation de demande d'asile. Il doit aussi accepter l'offre de prise en charge proposée par l'OFII, et avoir déposé son formulaire OFPRA dans les 21 jours.
4. Examen de la procédure d'asile par l'OFPRA (délais très variables).
5. Possibilité de recours devant la CNDA si refus. Obtention de l'asile, personne reconnue comme réfugiée par l'OFPRA ou la CNDA = carte de résident de 10 ans renouvelable de plein droit.
6. En cas de refus, la personne peut faire l'objet à tout moment d'une obligation de quitter le territoire français.

Gardons à l'esprit que tous les migrants n'entrent pas dans cette procédure en tunnel.

Dans les pages qui suivent, une première partie reviendra sur les différents lieux et moments de ces cheminements disparates. Notes d'observations, entretiens viendront donner à voir et à sentir quelques aspects des parcours des exilés. Dans une seconde partie, c'est au prisme de la notion de vulnérabilité que seront ressaisis ces premiers éléments d'enquête. Enfin, une troisième partie présentera un projet de recherche sur lequel débouche cette étude exploratoire.

Nous insistons dans ce document sur de nouveaux éléments d'enquête sans toujours rappeler les comptes rendus établis dans le rapport intermédiaire de mars 2017. Nos investigations nous ont amené à circuler entre les centres humanitaires de la région parisienne et des lieux d'hébergement en Bretagne, dans le Morbihan et en Picardie essentiellement.

1 | DES LIEUX ET DES MOMENTS



Cette première partie entend retracer le parcours de l'exilé après son arrivée en France. Elle est construite en trois temps, et alimentée par plusieurs lieux d'observations.

Le premier temps est celui des démarches à entreprendre pour avoir droit à un hébergement d'urgence dans ce que les institutions appellent aujourd'hui « des centres humanitaires », comme futur demandeur d'asile ou avant d'être renvoyé vers le pays initial d'accueil en Europe. Nous nous fondons pour cela sur une de nos premières observations dans le centre du boulevard Ney à Paris, ouvert par la mairie à l'automne 2016 et dont la gestion a été confiée à Emmaüs Solidarité. Nous décrivons aussi un autre centre ouvert au début de l'été 2017 à Cergy-Pontoise (95). Ils s'adressent aux hommes migrants déclarés seuls.

Le deuxième temps est celui qui correspond aux mois de traitement du dossier des demandeurs d'asile, avant qu'ils sachent si le statut de réfugié leur est accordé. Puisque la plupart sont envoyés par la préfecture de Paris vers les préfectures de province en charge du dialogue avec les communes, nous choisissons d'illustrer cette étape par un entretien avec la maire d'une commune du Morbihan ; elle y explique tant les initiatives habitantes que les déboires rencontrés avec la préfecture. Nous rendrons compte également de nos rencontres dans les Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile en Picardie, une vision très concrète de l'attente.

Le dernier temps interroge une période a priori plus simple pour les exilés : la vie après l'obtention du statut. Qu'en est-il au juste ? Nous relaterons la rencontre avec deux hommes ayant obtenu le statut de réfugié et installés en Bretagne, sans qu'ils aient eu la possibilité de choisir cette destination ni que leurs compétences aient été prises en compte. Il évoque aussi un dispositif prétendument réservé aux réfugiés les plus vulnérables, le Centre Provisoire d'Hébergement nantais.

Cette articulation entre temps et lieux permet en filigrane de présenter les diverses méthodes utilisées pour cette étude et la variété des acteurs en présence : des communes, l'État, des associations et des migrants en attente de stabilité.

METTRE EN ORDRE

Au 70 Boulevard Ney, Paris 18e

Au matin du 13 décembre 2016, une cinquantaine de jeunes hommes sont agglutinés, debout devant les grilles du centre, des couvertures par terre. Des médiateurs d'Emmaüs parlent avec eux. Un homme avec son talkie (tout le monde a un talkie dans le centre) nous prévient qu'il ne peut pas ouvrir, que les gens ne respectent pas la discipline, qu'ils ont défoncé une grille. Il n'a pu faire entrer que 10 personnes et, en colère, a décidé de ne pas ouvrir de la journée. Le Samu social accompagne quatre hommes mal en point. Les maraudes de nuit permettent de repérer une vulnérabilité spécifique, celle des personnes installées dans la rue. Des tractations se déroulent : on entend des réticences à l'accueil, la vulnérabilité affichée serait douteuse : trop de faux couples et des visages déjà connus. Ils reviendraient à la charge sous des fausses identités ?

On finit par accéder à la *bulle*, où il semble faire grand beau dehors alors qu'il pleut. C'est une structure légère arrondie de cent mètres sur cent revêtue d'une bâche blanche lumineuse qui brille de façon étonnante. Lorsqu'on entend la soufflerie à plein régime d'air chaud, on s'y sent protégé. En théorie, chaque matin, une quarantaine de personnes, correspondant au roulement du pôle hébergement, entrent petit à petit, qui pourront avoir droit à déposer une demande d'asile ou à dormir dans le centre, le temps que le point soit fait sur leur situation. Leurs noms sont consignés et ils sont invités à patienter dans un bungalow sous la bulle. On leur propose du café, du thé, des canapés et des prises pour recharger les portables. Ils s'entretiennent ensuite avec des éducateurs et moniteurs-éducateurs qui enregistrent quelques informations sommaires et leur font signer une sorte de contrat moral permettant leur entrée dans le processus. Ils sont accompagnés à l'extérieur de la bulle par un bénévole. Dans la cour, ils peuvent accéder aux services du pôle santé. Puis ils rejoignent leur hébergement, des containers en bois aggloméré et bâchés situés sous une lourde structure en béton au dos de la bulle.

Une fois que toutes les places sont prises, la bulle s'ouvre à tout le monde, comme un accueil de jour, jusqu'à 20h. Des familles peuvent entrer : la moitié de l'espace de la bulle leur est réservée, avec des jeux pour enfants. Des hommes seuls viennent également, qui souhaitent s'abriter pour la journée sans vouloir entreprendre de démarches administratives, ils sont séparés des familles et des mineurs isolés par une frontière peu matérialisée.

Il est proposé aux familles d'autres orientations d'hébergement qu'au centre du Boulevard Ney : ce sera Ivry¹, un autre lieu astucieusement aménagé pour les femmes et les enfants.

Ce jour-là, la bulle est presque vide. Seuls 6 hommes discutent dans les canapés du bungalow. Détendus, certains dorment, un autre laisse son portable recharger et sort pendant plusieurs minutes sans craindre le vol. L'ambiance est apaisée. Les hommes entrés dans le dispositif de la demande d'asile peuvent sortir et entrer dans le centre à leur guise, munis d'une carte magnétique. Un migrant ayant expliqué qu'il a perdu sa carte après l'avoir prêtée, Emmaüs Solidarité envisage de renforcer la sécurité par la mise en place d'un système de reconnaissance palmaire.

Nous parcourons le pôle hébergement. Il s'organise par unités de 50 personnes avec des codes couleur. Il y a quatre unités par étage et chaque chambre comprend 4 lits. Chaque étage est un immense plateau ouvert aux 4 vents. Il fait très froid à l'extérieur des « maisonnettes » (les chambres) et peu d'hommes en sortent. Chaque unité comprend un restaurant, c'est-à-dire une salle ouverte à temps plein avec une télé et un espace cuisine dans lequel les salariés font réchauffer les repas et les servent aux hébergés. Il y a aussi des douches, et une salle de prière avec des lavabos pour les musulmans. Au rez-de-chaussée, commun à toutes les unités, il y a un « espace vestiaire » où sont distribués des vêtements. Un jeune choisit des boxers neufs, un autre repart avec un tee-shirt de marque. Partout sous la structure en béton est affichée la liste des personnes qui partent le jour même ou ont un rendez-vous à la Préfecture.

Dans l'une des « salles de restauration », l'OFII tient une réunion pour expliquer ces rendez-vous. Nous nous installons à la table de 8 jeunes réunis en bande. Une femme explique en français ; une autre traduit en anglais ; un jeune au sein du groupe traduit. Notre bande ne semble pas comprendre. En tout cas, ils écoutent davantage leur camarade que les messages en français ou en anglais de l'OFII. Chacun tapote sur son portable. Lorsqu'il leur est précisé qu'au Centre d'Etude des Situations Administratives (CESA), situé juste à côté du Boulevard Ney, ils devront laisser leurs empreintes, c'est la cacophonie et les migrants paraissent dubitatifs.

Le parcours permettant d'obtenir le statut de réfugié est semé d'embûches, et les droits se perdent au moindre faux pas (délais à respecter, rendez-vous à tenir, etc.). Alors, les

procédures à suivre apparaissent-elles clairement aux exilés ? Quant à nous, nous sommes perdus dans le flot des acronymes et des démarches à accomplir, alors même que le français est notre langue et que nous pouvons accéder aux informations sans la déformation des traductions successives.

C'est la préfecture qui se charge des procédures de demande d'asile. Mais le CESA enregistre et évalue les dossiers pour orienter vers un hébergement adéquat : en province si la demande d'asile est possible ; en Ile-de-France si les migrants relèvent de la procédure « Dublin »² et sont susceptibles d'être renvoyés vers le premier pays européen qui a enregistré leurs empreintes – ils n'ont alors droit qu'à un hébergement très temporaire en France.

Un responsable de l'OFII nous dit son appréciation positive du fonctionnement du centre du boulevard Ney, mais s'inquiète de ce qui se passe ensuite en province, de l'opacité sur le suivi. Il relate quelques situations inquiétantes : par exemple, des exilés laissés seuls plusieurs semaines durant dans l'hébergement dans lequel ils ont été orientés, sans voir aucun professionnel accompagnant. Ils risquent de dépasser le délai des 21 jours après l'enregistrement de la demande d'asile pour déposer leur dossier OFPRA. Autrement dit dans ce cas, le risque est de se retrouver sans droit. Dans de telles conditions, le droit à la demande d'asile même ne peut être effectif.

Le Boulevard Ney se trouve très vite saturé. Les exilés se pressent aux portes du centre mais dans les premiers mois, le turn over est plus lent que prévu faute de places suffisantes ouvertes en province. Des centres ouvrent finalement petit à petit en province, et selon un professionnel sur place, le temps d'hébergement devient plus court : en moyenne quatre jours avant le transfert en province. Pour autant, dès les mois de mai et juin 2017, des campements de bois et de tentes se forment rapidement autour de la Porte de la Chapelle. Régulièrement évacués, leurs occupants sont réorientés vers de nouveaux centres humanitaires autour de Paris. Été 2017 : un nouveau centre est créé dans une patinoire désaffectée de Cergy-Pontoise. Nous nous y rendons dès les premiers jours.

Patinoire de Cergy

Se soigner, s'occuper ou fuir

On trouve le lieu aisément en faisant le tour de la Préfecture. Un gardien filtre les arrivées, les migrants qui rentrent doivent montrer leur carte. L'éducatrice du lieu vient nous chercher et après une brève présentation nous invite à visiter l'espace. La patinoire est devenue un vaste dortoir après l'arrivée de 250 migrants après l'expulsion du camp sauvage de la porte de la Chapelle. Aujourd'hui, ils sont 75 dont les dossiers sont en cours de traitement auprès de l'OFPRA. Les baies vitrées aèrent cet immense espace jusqu'aux vestiaires et les douches. La Cafétéria se compose d'une grande salle en longueur, un bar qui s'allonge jusqu'au mur du fond où trône une télévision allumée ce matin sur une chaîne de clips musicaux. Quelques hommes attablés nous saluent d'un mouvement de tête.

Le Val-d'Oise a accueilli 600 personnes évacuées de la porte de la Chapelle, dont 350 à Sarcelles et 250 à Cergy. Ils sont tous arrivés le 7 juillet, par une succession de bus. Dès le premier jour un conflit a éclaté. Les premiers arrivés ont pris des lits, les suivants mécontents n'étaient pas d'accord : les lits ont volé en l'air. Ce qui déclenche la violence ? Les téléphones volés. C'est un des seuls biens matériels qu'ils ont conservés, la plupart possèdent en tout et pour tout un sac à dos. Lorsqu'il se charge, ils doivent impérativement rester à côté.

L'accès au médecin est un point très sensible. Lorsque Première Urgence n'est pas disponible, l'association gestionnaire demande au médecin de la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) de l'hôpital de Pontoise de venir en dehors de son temps de travail. Il est venu ce matin pour faire un premier diagnostic pour ceux qui le veulent. Très vite également la Croix Rouge s'est mobilisée pour surveiller le risque de tuberculose et de gale.

Très régulièrement, pourtant, les réfugiés sollicitent les salariés de l'association pour voir un médecin. Aux urgences de l'hôpital, l'éducatrice a envoyé 6 personnes, mais ils n'ont gardé que celui qui toussait et qui crachait du sang. Un des hommes qui avait eu des points de suture, deux jours avant, et se plaignait de la tête, n'a pas été ausculté. « Ils savent très bien se déplacer précise l'éducatrice. Un jour, j'emmène trois hommes à la PASS, ils doivent faire des examens, et comme c'est interminable, je rentre. Sans nou-

velle, j'appelle la PASS plusieurs fois, j'étais inquiète pour les trois hommes. Je retourne les chercher, ils ne sont plus là. Je fais alors le tour du quartier avec le Trafic. Je reviens à la patinoire, ils y étaient. Ils sollicitent notre aide pour être assistés mais si on ne les aide pas, ils se débrouillent. »

Le médecin de la PASS le confirme : les migrants « occupent trop de place » dans la permanence. Nous sommes harcelés par de multiples demandes de voir un médecin. Ils sont fatigués, ils ont envie d'être écoutés, les troubles psychologiques sont manifestes ! »

La barrière de la langue empêche d'évaluer l'état psychique de personnes qui depuis le début de leur exil ont traversé un grand nombre d'épreuves, subi des violences souvent, et en ont conservé le traumatisme pour un nombre significatif d'entre elles. A contrario, toutes disent qu'à la Chapelle elles n'avaient pas de problèmes pour voir le médecin. Des signes manifestes de mal être, comme chez cet homme qui s'endort systématiquement sur la table, peut alerter. L'association propose un accueil : les réfugiés ont 4 repas par jour : matin, déjeuner, goûter, dîner. Ils peuvent jouer aux dominos, aux cartes, faire des puzzles, se dépenser au badminton, volley et palais. Ils peuvent changer de vêtements.

A la patinoire, le bilan du 7 juillet indique que sur les 250 réfugiés (majorité de Soudanais et d'Afghans, quelques ressortissants d'Afrique de l'Ouest), 105 ont été transférés, 57 étaient partis d'eux mêmes sans que l'on sache où, 10 ont été exclus pour violence.

72 étaient encore à la patinoire au 3 août.

Les transferts se sont organisés en trois vagues, une de 21 personnes, une de 41, une dernière de 43 personnes. Les premiers en direction de la Normandie, 43 ont été envoyés à Bourges. La circulation des informations entre les migrants tourne à plein régime : « A Bourges, la ville n'aime pas les noirs, la préfecture ne donne pas les papiers » dit le bouche à oreille. Dans chaque espace parcouru, à l'affût du moindre wifi disponible, les rumeurs se suivent et vont vite. La peur augmente les perceptions.

Tous les migrants sans exception sont connectés et changent ainsi de plans en fonction du « marché noir de l'information ». Le nombre d'heures par jour branchés sur les réseaux est impressionnant ! Ils jouent, certes ; mais ils échangent abondamment avec les « perdus de vue » de leur communauté ; avec leurs femmes et leurs cousins au pays ; ils envoient des photos, ils ont des liens avec tel ou tel en Belgique, en Italie. Ce serait une étude à faire !

Quelle est cette dernière information qui a convaincu les 57 migrants disparus en moins de trois semaines de Cergy à se rendre en tel ou tel lieu ? Quel est le plan B qui a été jugé plus crédible, plus proche de l'accès aux papiers ou au Royaume-Uni ?

La densité relationnelle par les réseaux sociaux est sans équivalent et augmente les mobilités, retour en arrière, déplacement soudain, opportunité à saisir. Le migrant n'est plus le « muet » des années 1950. Les pratiques d'identification, de sélection et d'assistance butent sur la densité des réseaux d'échange. La vue simpliste d'un peuple réfugié homogène, de telle ou telle nationalité, se heurte à une réalité où les individus sont bien plus mobiles qu'auparavant. Cette caractéristique n'enlève aucune fragilité, n'aplanit aucune épreuve. Simplement la fixation à un territoire est moindre. L'administration qui en a la charge et ses dépositaires, quelle qu'en soit la nature, en fait l'expérience tous les jours. En un mot, elle le sait.

Tester son récit : Mahatmat et Mohamed

Devant la patinoire, nous croisons deux tchadiens qui veulent aller à la porte de la Chapelle.

L'un parle bien le français, l'autre semble le comprendre. Mohamed, comme son collègue Mahatmat, a quitté le Tchad sur un conflit ethnique. Ne pas être de l'ethnie du Président Idriss Debi suffit pour être persécuté, dit-il. Car il est du Sud du Pays, à Moundou, dans le quartier Djarabé. Il vivait depuis quelque temps à N'Djamena, travaillant dans l'hôtellerie tandis que Mahatmat était chauffeur de camion. Mohamed a traversé le désert de N'Djamena jusqu'en Libye, où il est resté 7 mois, fin 2016, à Zambaratah. Puis il a pris le bateau vers l'Italie et s'est retrouvé pendant 30 jours à Vintimille. Autant dire en France. D'autant que des solidarités se tissent dans ces basses montagnes, un délit que nous évoquerons plus loin.

Il n'a pas encore fait sa demande d'asile et est très inquiet. A demi-mot il nous demande des conseils pour « faire bonne figure » devant l'OFPPA, car il sait que les tchadiens n'ont que peu de chance de l'obtenir, surtout depuis que leur Président est devenu un allié des occidentaux. « Je peux montrer les coups que j'ai reçus. Et c'est impossible que je parle de la crise politique au Tchad. » Avec ses mots, il exprime son inquiétude pour la prochaine présentation de son dossier. Mohamed teste auprès de nous ses différentes versions, ce

qu'il peut ou non dire à l'OFPRA. Ils savent tous deux que leurs histoires sont bien pâles par rapport à d'autres situations tragiques traversées par les populations venues de la Corne de l'Afrique ou d'Afghanistan. Bien que sans espoir pour obtenir l'asile, ils savent qu'ils doivent « préparer un récit » et s'en tenir à lui.

Dans la rue, un jeune guinéen de 20 ans s'approche. Le courant passe. Il est de l'ethnie Peul. Parti de Guinée en 2015 pour des raisons de vie ou de mort – Il était dans les services de sécurité de l'opposition au mois de septembre 2009, le 28 précisément, lors d'une manifestation réprimée par la police et l'armée. Il a été témoin de meurtres au couteau et par balles, des viols de femmes, et d'hommes et de femmes roués de coup. Selon lui les auteurs de ces exactions veulent éliminer tous les témoins. Il a reçu un coup de couteau dans le bas du dos, dont il montre la cicatrice, un de ses frères a été emprisonné afin qu'il avoue où il se cachait, ses parents ont été menacés. Il fuit en 2015 par le Mali, l'Algérie, le Maroc et l'Espagne où il va rester un an et 5 mois, du 14 décembre 2015 jusqu'au mois de mai 2017.

Après avoir dormi pendant un mois porte de la Chapelle, le voilà à Cergy. Pour tuer le temps de l'attente dans la patinoire, il joue aux cartes, au poker, avec les soudanais. Inquiet pour sa demande d'asile, il a été reçu à l'OFPRA lundi dernier. Il se demande, dans le meilleur des cas, le lieu où il va être envoyé. Lui aussi teste son récit auprès de nous. Son histoire de 2009 est-elle plausible ? Il avait 14 ans en 2009, pouvait-il faire partie intégrante d'un service d'ordre sensé encadrer une manifestation importante ? Les cicatrices au corps suffiront-elles comme preuve ?

Il y aurait toute une histoire de la cicatrice à faire, une histoire africaine des blessures liées au travail, de blessures au champ, d'accidents de route, de rixes qui font traces sur le corps, unique force de travail, un « bien unique » à donner ou vendre.

Entre rupture et contingence, entre compétences relationnelles et forces du groupe communautaire, chaque migrant suit une trajectoire incertaine, à inventer chaque mois, envisage des portes de sortie, des récits acceptables pour obtenir un titre. Rien n'est jamais acquis. La négociation est incessante entre chacun et tous, entre eux et les administrations, entre une liberté retrouvée et des maillons contraignants que l'on ne comprend guère. D'après nos observations, les migrants ne comprennent pas trop ce qui se passe pour eux. Ils attendent, ça ils le savent. Mais ils attendent quoi ? Entre deux langues, deux lieux et les confrontations journalières, les interférences n'ont guère de sens ou plutôt, ont plusieurs

sens. La vulnérabilité se tient aussi dans ce laps vide ou toutes les interprétations sont possibles. Il n'en reste pas moins que le départ des 57 migrants de Cergy indique une dimension collective constante dans les choix, les options, les revirements stratégiques.

Il faudrait pouvoir enquêter sur cette dimension collective par laquelle des individus se protègent ou tentent de le faire.

L'ATTENTE

Autre temporalité, autres lieux : après être passés par ces centres humanitaires, les exilés sont orientés vers d'autres hébergements sensés être plus stables en théorie pendant toute la durée de l'instruction de la demande d'asile. Ces hébergements appartiennent au Dispositif National d'Accueil (DNA) et répondent à des statuts différents : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), Accueil Temporaire - Service de l'Asile (AT-SA), Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA). Il ne faut pas s'y tromper, ces différents statuts et sigles n'indiquent aucunement des différences en matière de type d'habitat, d'accompagnement proposé ou encore de public orienté. En outre, ils n'épuisent pas tous les modes d'hébergement des demandeurs d'asile – chez des proches, dans des familles d'accueil, en Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO), parfois en CHR, ou en centres d'hébergement d'urgence, et notre recension est loin d'être exhaustive tant les situations locales sont diversifiées, à rebours de la présentation officielle et a priori simple du DNA en trois branches CADA, HUDA, AT-SA. Certains hébergements du DNA sont créés pour l'occasion, d'autres accueillent des exilés depuis plus de dix ans déjà. Ils se situent en région et en Île-de-France : pour décharger celle-ci, les nouveaux lieux ont pour la plupart été ouverts en région. En 2016, le DNA comptait

54 145 places d'hébergement, soit une hausse de 23,4 % par rapport à 2015 selon le rapport d'activité de l'OFII qui précise que le dispositif d'hébergement est en « cours de redimensionnement » (Rapport d'activité de l'OFII 2016).

Pour passer au-delà des sigles et des chiffres, l'observation des lieux d'hébergement donne des repères plus concrets de ce qui constitue ce « deuxième temps » du parcours des exilés en France. Comment de nouveaux lieux d'accueil ont-ils pu (ou non) ouvrir dans les communes ? Qu'est-ce que cela signifie pour un exilé être hébergé en attendant que l'OFPRA statue sur son sort ? Quand on est un homme seul ? Quand on a un mari

et des enfants ? Concrètement, on est logé où ? A quoi ressemblent nos journées ? Est-ce l'occasion de vraiment se poser après un long parcours mouvementé entre la fuite du pays, la vie à la rue et les hébergements humanitaires ? Le repos est-il possible ? Jusqu'où est-ce compatible avec l'activation que requièrent la constitution et le suivi du dossier de demande d'asile, les recours en cas de premier refus ?

Arrêtons-nous un instant sur ce terme *attente*. Jusqu'à la loi du 29 juillet 2015, l'État versait une Allocation Temporaire d'Attente aux demandeurs d'asile, une manière claire de qualifier cette période de la vie de l'exilé : tout est en suspens. Aujourd'hui, cette allocation s'appelle Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA). Tout demandeur d'asile y est éligible s'il remplit toutes ces conditions : avoir plus de 18 ans, des revenus inférieurs au RSA, être titulaire d'une attestation de demande d'asile, avoir déposé son dossier OFPRA dans le délai de 21 jours après son enregistrement. Et surtout, à condition qu'il accepte les conditions matérielles d'accueil indiquées par l'OFII : par exemple cet hébergement en province et non pas tel autre dans une autre région. Dans ce cas, l'OFII peut suspendre ou retirer l'ADA : si une personne abandonne son lieu d'hébergement, ne se présente pas aux autorités ni aux entretiens concernant la demande d'asile, a dissimulé des ressources financières ou fourni des informations mensongères relatives à sa situation familiale, en cas de comportement violent ou de manquement grave au règlement du lieu d'hébergement. Ajoutons qu'en cas de « demande tardive », c'est-à-dire lorsque la demande est effectuée plus de 120 jours après l'arrivée en France, l'ADA n'est pas attribuée.

L'allocation est versée sur une carte de retrait d'argent délivrée par l'OFII. Un décret du 21 octobre 2015 fixe le barème : pour une personne isolée 6,8 euros par jour, somme à laquelle s'ajoute un pécule de 4,2 euros si le demandeur d'asile ne bénéficie pas d'hébergement. 11 euros donc par jour pour se nourrir et se loger. Cette donnée donne un premier indice de ce que peut être ce temps d'attente pour les exilés qui tous devront avoir recours aux associations caritatives et aux solidarités entre proches pour survivre.

Dans la suite du rapport, nous nous arrêterons sur différentes situations. Tout d'abord, focus sur une petite commune du Morbihan. Il sera question ici du point de vue des élus locaux et des bénévoles qui répondent à la sollicitation de l'État en aménageant un lieu d'hébergement pour exilés. Ceux-ci ne sont finalement jamais arrivés, nous verrons comment cette installation s'est heurtée à un très fort rejet.

Ensuite, focus sur un département de Picardie et points de vue de plusieurs exilés sur leur vécu de l'attente en hébergement, que ce soit en CADA, à l'hôtel ou dans un centre d'hébergement d'urgence.

Billiers, commune du Morbihan : l'impossibilité de l'accueil

Le temps du traitement de leur demande d'asile, les migrants sont donc le plus souvent envoyés par les préfectures en région. Les communes sont sollicitées pour proposer différentes formes d'hébergement temporaire. La maire et quelques habitants de Billiers, dans le Morbihan, sont un exemple parmi d'autres de tentative pour répondre à cette sollicitation. Le 25 mars 2017, nous avons rencontré l'élue de la commune pour recueillir son témoignage. Le récit de ce projet d'installation insiste sur la complexe administration de l'asile et des exilés sur le territoire. La préfecture administre, trie les lieux et en change les échelles, laissant les collectivités locales dans le flou. « Tout est parti du jeune Aylan, retrouvé sur une plage » explique la Maire. Un groupe d'habitants sollicite la Mairie : « il ne faut pas accepter ça ». Un bien communal, en plein centre du bourg, une jolie petite maison de ville leur reste sur les bras. Des trous partout, une maison un peu à l'abandon. Deux habitants, nouveaux venus, se proposent pour la rénover, l'un est plombier, l'autre peintre. « On en a fait un petit nid cosy » conclut l'élue. Pendant les travaux, la mairie contacte la préfecture. « On a assisté à des réunions, des réunions. Nous étions gonflés à bloc. Notre maison étant prête pour accueillir quatre personnes, soudain, changement de programme : on nous répond que l'État veut faire des centres plus grands ». La raison évoquée ? Une économie d'échelle, selon la Préfecture, les associations qui accompagnent les demandeurs d'asile ne doivent pas perdre du temps à multiplier leur déplacement sur le territoire.

Le centre de voile de Billiers devient alors un Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO). L'État a signé une convention avec le propriétaire (les Pupilles de l'Enseignement Public) pour héberger quinze à vingt personnes. La maire réunit un conseil municipal, en présence d'un représentant du Préfet : « on avait 60% des gens favorables à cet accueil et 40% de gens que je vais appeler des monstres, [...]. En revanche, les indécis avaient été convaincus du bien-fondé de les accueillir ». La Mairie aménage alors le centre pour l'accueil. « Mais en octobre 2016, des couillons ont trouvé le moyen de brûler ce centre.

[...] Il n'y a plus rien ! En fumée ! ».

L'histoire ne pouvait pas s'arrêter là. Des habitants créent un mouvement : « J'ai mal à mon village ». 400 personnes sur les 930 habitants de Billiers se retrouvent devant le site brûlé pour manifester, rejoints par des associations et des élus de la région.

« Notre première "petite maison", on voulait s'en servir pour des femmes victimes de violence. La préfecture a bloqué : "Vous êtes en réserve pour les migrants". Il faut être franc, la Préfecture dit un jour "vous accueillerez des familles", un jour "vous allez accueillir des hommes seuls". Après le démantèlement de Calais, ils savaient qui montaient dans les cars. J'ai vu des images où on voyait essentiellement de jeunes hommes. Ils ont trié, même si c'est un mot infâme, c'est le mot. Pour l'administration, c'est plus pratique d'avoir tout le monde sous la main. Cela peut paraître "chenil" de regrouper des gens au même endroit mais c'est mieux ».

Ce court récit met en exergue une première série de blocages dans le dispositif d'hébergement temporaire des exilés. Les conceptions de l'accueil s'entrechoquent. Il y a tout d'abord le rejet total et criminel des incendiaires. Ensuite, ces villageois qui acceptent des familles, plus difficilement des hommes jeunes seuls. Il y a ceux qui projettent un accueil à petite échelle, une petite maison et une équipe de bénévoles très motivée. Il y a l'État, soucieux de fluidifier les circuits de l'asile, de reloger au plus vite les exilés des centres humanitaires et des campements. Il lui faut une échelle plus large, pour rationaliser aussi l'accompagnement social.

Les temporalités envisagées par les différents acteurs entrent aussi en collision. L'émotion du petit syrien mort sur une plage pique au vif les villageois qui s'organisent immédiatement, ils sont prêts, en attente. Les processus administratifs sont plus lents. A Amiens, une femme ayant proposé depuis plus d'un an une partie de son logement pour héberger un demandeur d'asile nous disait « toujours l'attendre ». On le comprend à travers ce récit, la solidarité administrée par l'État et les solidarités locales peuvent être en décalage. A ce jour, les demandeurs d'asile « promis » à Billiers ne sont toujours pas arrivés.

L'espace éclaté de l'attente

Que se passe-t-il pour ceux qui sont orientés vers un hébergement en province ? Dans la suite du rapport, nous ne pourrions pas proposer un panorama complet de ce qui constitue leur vie quotidienne. Nous insisterons sur plusieurs aspects qui sont revenus dans nos observations et nos discussions avec les demandeurs d'asile dans les différents lieux. Ces différents aspects nous renseignent sur la consistance de ce temps d'attente : l'isolement géographique des centres d'hébergement, l'éclatement du temps et de l'espace des exilés et enfin les petites stratégies pour supporter l'attente.

Il faut commencer par rappeler que les conditions matérielles d'hébergement sont très variées : entre le studio situé dans un immeuble « de droit commun » en centre ville, l'appartement HLM fourni par un bailleur dans le cadre du DNA, la chambre d'hôtel Formule 1, des chambres partagées à quatre dans un centre dédié aux demandeurs d'asile, entre du bâti rénové qualitatif, des bâtiments de bureaux réaménagés en urgence, en passant par des foyers insalubres avec des règlements intérieurs drastiques et des chambres gorgées de cafards. Ces conditions matérielles ne font pas vivre la même attente aux personnes. Si nous ne traiterons pas spécifiquement et dans le détail de cet aspect matériel, nous nous efforcerons de préciser les conditions d'hébergement dans les situations rapportées.

Au milieu de nulle part : l'isolement géographique

Ce centre d'hébergement d'urgence a ouvert en mai 2016 dans le Val d'Oise. Il accueille des demandeurs d'asile. Il est logé dans des locaux de l'Afpa. Situé au milieu des champs à plusieurs kilomètres de la ville, on y pénètre en franchissant une barrière avec interphone. Après avoir longé sur plusieurs centaines de mètres les chantiers d'essais (construction de murs, ateliers), on tombe sur une succession de petits immeubles de trois étages en plein bois, à la fois locaux de formation et lieux d'hébergement pour les stagiaires, puis une cantine. Nous sommes en pleine campagne : au dos les bois, sur le côté des champs à perte de vue, devant, un dégagement sur la vallée de l'Oise.

Les exilés occupent l'avant-dernier bâtiment, ensuite les étendues arables reprennent leurs droits. Chacun a sa chambre individuelle avec une petite armoire à disposition. Salle de bain et toilettes collectives, propres selon A., un résident du lieu. Le dernier bâtiment est celui des bureaux des formateurs de l'Afpa et ceux des travailleurs sociaux, où

se trouve également une salle commune ouverte aux réfugiés avec une télévision, une cafetière, 4 ordinateurs, une bouilloire.

Arrivés vers 10h30, nous n'apercevons presque personne, ce qui donne une impression de ville fantôme au milieu de nulle part. Et ce n'est pas la carte de France avec écrit au stylo « vous êtes ici. You are here » accrochée sur le mur de la salle commune qui doit donner plus de précisions aux exilés...

Parce qu'ils seront nombreux à dire qu'ils sont arrivés dans un coin perdu, ici dans le Val d'Oise ou ailleurs. « Au début quand les personnes arrivent ils n'ont pas un grand sourire, ils ont traversé les deux, trois kilomètres de champs en se demandant où ils ont atterri. Ensuite on leur explique qu'ils ne peuvent pas faire à manger dans leur chambre. Tous se renseignent au début sur l'accès à la ville, au train. Ils mettent du temps à s'y faire mais après ils sont plutôt contents. Ils disent que c'est calme, il y a de l'espace, « ils peuvent se poser dans l'herbe » conclut une professionnelle. Cette impression revient très souvent dans les discussions. Changement radical pour ces jeunes hommes qui ont souvent passé plusieurs mois à Paris. Ils doivent marcher près d'une heure pour rejoindre la gare et les commerces de la petite ville voisine. Beaucoup ont acheté un vélo d'occasion qui leur permet de rejoindre la gare pour aller à Paris. Le jour où nous sommes là, un jeune homme s'est mis sur son 31, il part sur son vélo après le repas, direction la mission locale. Un autre est fiévreux, l'assistante sociale lui prend rendez-vous chez un médecin pour le lendemain, il va devoir y aller à pied ou à vélo.

Cet éloignement géographique a beaucoup marqué une femme rencontrée dans une autre ville. La quarantaine, aujourd'hui réfugiée, elle nous raconte son premier hébergement après avoir déposé sa demande d'asile, un hôtel Formule 1 dans une commune rurale de l'Oise, au bord d'une nationale, sans aucun commerce. « Il n'y avait que la forêt, même pour le pain, l'eau il fallait beaucoup, beaucoup marcher », 7 km à pied à l'aller, 7 km au retour. Seulement deux bus par jour, un le matin à 7 h et un le soir. Il y avait un chemin par la forêt mais c'était dangereux, les sangliers n'étaient pas rares. « Des associations venaient nous ravitailler en nourriture ». Les femmes n'avaient pas le droit de cuisiner dans les chambres mais elles le faisaient quand-même déclenchant l'alarme incendie. Aujourd'hui, l'hôtel reste un hôtel social dédié à l'accueil des exilés, et l'environnement n'a pas changé. Nous sommes allés voir ce Formule 1 décrépi en pleine forêt, collé à un minus-

cule village désert, avec ce passage de la nationale très fréquentée. Quelle différence avec un baraquement en bois ou un bidonville ordinaire en dur ? Logées en forêt, les familles attendent, les enfants jouent, la cuisine fume du ragoût pour l'après-midi, les hommes marchent le long de la route et font du stop, désespérément.

Ces récits disent ou laissent entrevoir des vulnérabilités provoquées par cet isolement géographique, cet « excentrement » des hébergements : on se retrouve loin des services administratifs, des commerces, des médecins, de celles et ceux avec qui on avait créé des liens. Les hommes jeunes et en bonne santé qui ont la possibilité d'acheter et de circuler en vélo peuvent davantage amortir ces vulnérabilités. Le pass Navigo à prix réduit ou encore les téléphones permettent également de rester en lien avec les proches et de limiter les effets de l'excentrement. Ces vulnérabilités résonnent parfois dans les récits jusqu'au dénuement à entendre cette femme qui devait attendre des vivres ! Cette situation n'est pas rare. On repense aussi aux cas de jeunes hommes amenés en car un vendredi soir dans un CAO dans une zone excentrée et quasi déserte d'Île-de-France, ils sont restés trois jours sans rien à manger.

Le temps et l'espace éclatés

Est-ce à dire que la seule localisation des hébergements dans les centres villes améliorerait sensiblement les conditions d'attente des exilés ? Rien n'est moins sûr. En effet, on l'a annoncé dès l'introduction, la dispersion des temps et des espaces des exilés accroît leur vulnérabilité. Le départ en exil vient tout bouleverser, mais c'est surtout les processus d'accueil qui provoquent moult éclatements, d'un hébergement à l'autre, d'une décision administrative à l'autre, etc.

Aline a dû attendre plus d'un an avant d'être convoquée à l'OFPPRA et trois mois pour avoir son allocation d'attente. Elle devait donc attendre dans sa chambre partagée avec deux autres femmes dans un CADA de Compiègne. « Toute ma vie est bloquée, tout est stationné ». Sur sa vie quotidienne au CADA, Aline explique : « quand on est là ; on n'a pas envie de sorties, tout s'effondre, tout coule dans la tête. On a la tête prise par les soucis de l'avenir. Quand on est au CADA, on ne s'intéresse à rien tant on a la tête prise. On fait semblant mais à l'intérieur ça ne va pas ». Aline insiste sur le sentiment du temps qui passe. Elle sentait qu'elle perdait du temps, elle ne faisait qu'attendre. Elle n'allait pas se promener en forêt pourtant toute proche « parce que tous les soucis arrivent en tête ». Les journées

à la mer l'intéressaient davantage mais « le soir, les soucis reviennent ».

L'attente est ce temps délicat où les demandeurs d'asile ne peuvent pas avoir de prise sur leur avenir et guère plus sur l'espace : c'est l'emprise des tracas. Leur horizon c'est le CADA. Pendant une rencontre collective avec des exilés d'âge et de situation différente au CADA à Compiègne, on remarque que très peu d'entre eux connaissent vraiment la ville. Ils sont là depuis plusieurs mois, mais ils n'ont pas pu l'explorer alors même que les bus sont gratuits. Ils connaissent seulement les associations et services dans lesquels ils doivent se rendre. C'est là une autre vulnérabilité provoquée par l'attente.

Cette vulnérabilité crée un très fort malentendu entre les exilés et les professionnels qui les accompagnent. Ceux-ci distinguent clairement et explicitement les publics « classiques » de l'urgence sociale et les demandeurs d'asile. Ces derniers seraient de leur point de vue des « individus autonomes, il ne faut pas les assister au risque de les infantiliser ». Puisqu'ils ont tous beaucoup circulé, « ils connaissent les démarches, comprennent vite les procédures ». A entendre les professionnels, l'exil rend fort ! Or, nos observations semblent au contraire invalider cette affirmation péremptoire.

Reprendre pied à petits pas

Quelles sont alors les petites astuces trouvées par les exilés pour supporter le temps d'attente et reprendre pied à petits pas ? Une jeune tibétaine s'efforce de « ne pas dormir toute la journée ». Elle ne sort pas en ville, mais seulement dans la cour du CADA qui n'en est pas véritablement une d'ailleurs puisqu'il s'agit d'un parking. Plusieurs CADA incitent les demandeurs d'asile – surtout les jeunes hommes pères de famille – à faire du bénévolat en ville, pour « m'occuper se réjouit un jeune albanais, faire quelque chose, au moins deux jours par semaine ». On pense aussi à cette attention particulière de ce professionnel qui, lorsqu'il vient accueillir une famille à la gare, lui fait systématiquement visiter toute la ville en voiture. En une heure de temps, la famille pourra déjà voir et cartographier un peu les lieux : les services, les édifices remarquables, les repères dans le paysage urbain.

Le récit que nous fait une famille de son installation dans un appartement HLM trace une installation dans la ville. La socialisation va vite ! En effet, le jeune couple va dans différentes associations pour obtenir de la nourriture ou des jouets pour les enfants, il bénéficie lui-même d'une association de solidarité dans l'immeuble, les voisins se montrent très

attentifs. Miracle ! Ces jeunes vont à l'église. C'est l'occasion d'avancer des échanges en français. Parce qu'ils vont à la PMI, ils voient une affiche pour l'inscription des enfants à la maternelle dès 2 ans. Ils iront inscrire leur petit. Ils parcourent ainsi différents lieux, centres commerciaux, église, guichets, autant de manière d'appivoiser l'attente et leur nouveau territoire de vie même s'ils savent qu'il est éphémère.

Entre un centre hôtel Formule 1 clos sur une forêt et un appartement en ville, le contraste est saisissant. L'un et l'autre provoquent des processus inverses. Et une évidence s'impose. Les socialités sont massivement urbaines, on le sait depuis l'École de Chicago ! La ville intègre, la campagne désintègre. Sociabilités et urbanité marchent d'un même pas.

LA POSSIBILITÉ D'UNE INSTALLATION PÉRENNE APRÈS L'OBTENTION DU STATUT DE RÉFUGIÉ ?

L'obtention du statut de réfugié est-elle le sésame vers une installation durable en France ? Marque-t-elle le début du soulagement et de la reconstruction de soi comme personne pleine et entière ? Permet-elle de commencer à nouer des liens « ordinaires » avec divers acteurs de la société ? Acte-t-elle la sortie d'un accompagnement particulier pour entrer dans le droit commun ?

Nous choisissons de nourrir ces réflexions à partir de deux rencontres : l'une, à Nantes, avec des professionnels du travail social spécialisés dans le suivi de personnes qui viennent d'obtenir leur carte de séjour et, en conséquence, leur permis de travailler ; la seconde avec deux réfugiés érythréens installés en Bretagne.

Dernière case avant le droit commun ? Les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH)

Là où "ils" ne disparaissent pas

23 mars 2017, nous nous rendons au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Nantes. Nous y découvrons un dispositif peu médiatisé, une dernière étape avant la sortie d'un accompagnement spécialisé.

Ce dispositif rompt avec ce que nous avons pu voir aux « centres humanitaires » du boulevard Ney, d'Ivry ou de Cergy-Pontoise, voire dans les demandes adressées par la pré-

fecture du Morbihan à la maire de Billiers. Le “Centre Provisoire d’Hébergement” (CPH) – tel est son nom – permet le suivi rapproché des exilés, sur une période plus conséquente qu’ailleurs. Nous ne sommes plus ici dans la gestion de flux incessants et d’une masse indistincte. Les salariés le soulignent, les personnes dont ils s’occupent « ne disparaissent pas » ; il arrive même exceptionnellement qu’ils gardent avec elles des liens ténus après leur sortie du dispositif. Dédié à celles et ceux qui viennent d’obtenir un titre de séjour et un permis de travail, le centre gère toutefois les admissions au compte-goutte, et sous condition.

Un guichet unique et des hébergements dispersés

Le CCAS est situé dans l’ancienne commune de Savenay. Bien que proche du centre de Nantes et de la gare grâce au tramway, c’est plutôt en périphérie de la ville, avec peu de commerces autour, des immeubles faubouriens assez bas et d’anciens pavillons un peu décatés. On a l’impression d’être dans un petit bourg de province, non dans une capitale régionale. Les rues sont plutôt désertes alentour.

Outre des bureaux, le bâtiment du CCAS comprend des logements pour des familles ayant obtenu le statut de réfugiés. Nous n’en verrons aucune dans la cour intérieure. Le temps pluvieux peut l’expliquer.

La plupart des personnes dont s’occupent les travailleurs sociaux avec qui nous échangeons ne sont toutefois pas logées sur place : elles sont dispersées partout sur le territoire de Nantes-Métropole, parfois en dehors de zones de densité urbaine. Si leurs “référénts” se déplacent régulièrement pour les rencontrer dans leur lieu de vie, elles-mêmes sont régulièrement sollicitées pour venir jusqu’aux locaux du CCAS de Savenay : pour les séances avec la psychologue, pour les cours de langue... La pièce où nous sommes accueillis par dix salariés du CCAS (une psychologue et des éducateurs et éducatrices spécialisés) porte la trace de cette présence : outre la grande table autour de laquelle nous sommes assis, elle comprend un espace salon avec des livres destinés aux réfugiés et des jouets pour leurs enfants.

Tous nos interlocuteurs sont investis dans le CPH.

Surenchérir la vulnérabilité pour retrouver une individualité : la concurrence des victimes, suite

Il y a peu de Centres Provisaires d’Hébergement en France, 27 en « région » et 5 en Ile-de-France. En Pays-de-Loire, celui de Savenay est le seul. Pour leur mission, tous les CPH ne disposent pas des mêmes moyens. Celui de Savenay bénéficie de financements supplémentaires par la mairie de Nantes.

Ces ressources en sus ne lui permettent toutefois pas d’accueillir tout le monde, loin s’en faut. Le suivi relativement personnalisé qu’offrent les CPH semble expliquer cette autre forme de tri : chaque “référént”, en général un ou une travailleuse sociale, n’accompagne pas plus de dix personnes. Ne peuvent être pris en charge en CPH pour 9 mois renouvelable 3 mois (un an maximum) que, d’une part et essentiellement, certaines personnes ayant obtenu le statut de réfugié et, d’autre part, des personnes qui bénéficient de la « protection subsidiaire »³.

Les personnes qui relèvent de la « protection subsidiaire » retrouvent une part de leur individualité puisqu’on reconnaît que des « menaces individuelles » pèsent sur elles ; ce sont par exemple des personnes ayant exercé des professions intellectuelles. A regarder les situations de loin, on distinguerait donc d’un côté, la grande masse anonyme de ceux qui n’ont pas fait d’études supérieures et de l’autre, le groupe plus restreint des personnes diplômées. Nous avons constaté dans tous les lieux d’hébergement des premiers à quel point les informations recueillies étaient sommaires : peu importe si des compétences existaient en agriculture, carrelage ou maçonnerie... .

Pour qui aurait exercé une profession valorisée dans son pays de départ (ingénieurs, journalistes, enseignants sont cités), il y aurait davantage de reconnaissance de la qualification antérieure. Cette reconnaissance ne paraît pourtant pas d’un grand recours une fois sur le sol français, comme nous le verrons au travers des témoignages des salariés du CPH de Savenay.

D’ailleurs, pour ces derniers, la distinction entre réfugiés et personnes bénéficiant de la protection subsidiaire n’est pas claire, puisqu’il y a parmi les réfugiés des personnes qui subissent des pressions particulières liées à leur ancienne activité. Par contre, l’un ou l’autre des statuts ne donne pas les mêmes droits. Lorsque quelqu’un est sous « protection

subsidaire », son titre de séjour doit être renouvelé chaque année, occasionnant tous les 12 mois le paiement d'un timbre fiscal, onéreux pour qui a peu de revenus.

Mais un trait commun rassemble ceux qui sont sous protection subsidiaire et les réfugiés admis en CPH : l'exigence qui leur est faite d'argumenter leur vulnérabilité. Car il faut « motiver la demande pour pouvoir venir en CPH », être « encore plus vulnérable » en somme. Un travailleur social souligne que « c'est paradoxal, puisque tous les réfugiés sont vulnérables ».

Très peu bénéficient pourtant des CPH, autour de 10% de l'ensemble des réfugiés aux dires de nos interlocuteurs. Ce surenchérissement attendu dans la vulnérabilité est fréquent en de nombreuses structures d'accueil. On peut se demander si cette « concurrence des victimes » n'est pas d'abord et avant tout préjudiciable aux réfugiés eux-mêmes.

Une expertise dans l'accompagnement global ?

Longtemps, les personnes admises au CPH de Savenay venaient en grande majorité des CADA. Depuis peu, celles qui sont entrées dans le dispositif étaient précédemment plus souvent qu'avant hébergées par des proches, avec des « situations d'emprise des familles ». Les salariés insistent unanimement : « les hébergements par les familles, ce n'est vraiment pas la panacée ». L'assujettissement est parfois manifeste, qu'il faut tenter de réparer dans un temps qui devient ici trop court.

Le « service propose un accompagnement personnalisé avec idéalement une ouverture des droits, un accès au logement durable, un travail, la santé ». De fait, on nous parle de personnes qui prennent visage et histoire à Nantes. Et quoique laisse entendre l'acronyme CPH, il n'est pas affaire ici seulement d'hébergement : il s'agit de tenter d'agir sur l'ensemble des leviers susceptibles de permettre aux bénéficiaires de trouver une place pleine et entière dans la région d'accueil.

Pour ce faire, le CPH où nous sommes paraît bénéficier d'une expérience et de moyens particuliers. Il a été créé en 1975, à l'arrivée des boat people. Il détient une expertise ancienne sur l'accueil des réfugiés, y compris en période d'afflux massif. Sa création est bien le résultat d'une urgence, mais une urgence qui a potentiellement eu les moyens d'être digérée et questionnée. Les budgets plus conséquents alloués au CPH de Savenay (apports de la mairie de Nantes) paraissent expliquer qu'il y ait encore ici une psychologue

salariée à temps plein et des cours de français, alors que nombre de CPH n'en ont plus les moyens. Pour le recours aux traducteurs, le CPH de Nantes s'estime aussi mieux loti que d'autres : dans la mesure du possible, il est même fait appel à des traducteurs différents selon qu'il s'agit « du travail psychologue ou du travail social, pour ne pas mélanger ». Mais même si la mairie paye des traducteurs, il reste « difficile d'en trouver qui acceptent de venir », tellement leur rémunération est basse, et « difficile aussi que ce soit toujours le même pour une même personne suivie ». Il est fait mention de personnes du service qui « font les traducteurs bénévolement », notamment entre l'arabe et le français.

Dans le cadre de leur mission globale d'accompagnement, les travailleurs sociaux de Savenay évoquent trois vecteurs potentiels d'installation pérenne : le logement, le travail, les enfants.

L'installation pérenne par le logement ?

En mars 2017, le CPH dispose de 97 logements dispersés sur le territoire de Nantes-Métropole, dont les 5 appartements qui jouxtent les locaux du CCAS. Le plus souvent, ces logements sont situés hors des centres villes. La plupart correspondent à des sous-locations. D'autres, rares, sont des locations en nom propre – ceux qui les obtiennent peuvent y rester après leur sortie du suivi par le CPH.

C'est le Centre Nantais d'Hébergement des Réfugiés (CNHR) qui attribue les logements aux réfugiés ou personnes bénéficiant de la « protection subsidiaire » entrés dans le dispositif du CPH. Le CNHR négocie avec les bailleurs sociaux les appartements en location ou sous-location⁴. Les choix et besoins des personnes ou familles (écoles à proximité, lieu de travail potentiel...) interviennent peu dans la décision de leur attribuer tel ou tel logement, si ce n'est en termes « comptables » : combien de personnes pour quel nombre de pièces. Les typologies de logement, conjuguées à l'interdiction de faire des travaux d'aménagement, rendent parfois compliqué « l'appropriation de ces logements par les réfugiés », qui ont souvent une « façon d'habiter » différente de celle qui prévaut en France : « la cuisine ouverte, c'est parfois un non-sens pour eux ». Certains exilés l'énoncent à mi-mots : « les logements où ils sont envoyés, c'est un peu vu comme la continuation d'une punition » rapporte un professionnel. L'éloignement des lieux de culture est également perçu par les plus diplômés comme une entrave à la possibilité de retrouver un emploi en rapport avec leurs qualifications.

L'installation pérenne par le travail ?

Les salariés que nous rencontrons décrivent des situations assez contrastées selon les compétences professionnelles initiales des personnes dont ils s'occupent.

Il y a certes pour tous la difficulté de la langue, mais ce n'est pas le seul frein à l'accès à un emploi. Les différences culturelles et les décalages dans les habitudes de pensée créent "des incompréhensions de part et d'autre". La maîtrise du français pèse différemment selon le type de travail escompté. En effet, si certaines professions requièrent une bonne maîtrise de la langue, d'autres, plus manuelles, pourraient se faire avec une compréhension approximative.

Les professionnels le soulignent : « Il est beaucoup plus difficile de trouver un boulot aux personnes qui avaient des professions intellectuelles ». C'est en particulier ce que note une travailleuse sociale qui s'occupe des syriens et des irakiens, lesquels arrivent souvent avec des diplômes universitaires qu'ils ne peuvent valoriser en France. L'ensemble des personnes présentes à la réunion confirme : « leur trouver un boulot de plombier, c'est beaucoup plus facile. Les travailleurs manuels ont moins un sentiment de déclasserment ».

L'installation pérenne par les enfants ?

Les salariés du CPH évoquent le cas des enfants des familles qu'ils accompagnent. Or si les parents laissent entendre à leur référent avoir renoncé pour eux-mêmes à la qualité de vie qu'ils avaient dans leur pays avant d'être contraints de fuir, ils continuent d'espérer que leurs descendants pourront avoir en France une existence agréable. Les parents qui faisaient, dans leur pays respectif, partie des classes moyennes cultivées non seulement recherchent pour leurs enfants « les meilleures écoles », mais aussi leur font donner « tous les cours possibles pour qu'ils soient les meilleurs ». Ainsi, ces enfants apprennent vite le français, tout en acquérant des compétences que leurs parents n'ont pas, ne serait-ce par exemple que pour comprendre ou remplir des formulaires administratifs. La psychologue souligne que ces compétences acquises par les enfants peuvent déposséder leurs parents d'une part de « leur rôle d'ainés » et être autant motif à fierté qu'à douleur.

Couper les ponts avec les adultes

Certains des salariés du CPH admettent du bout des lèvres avoir parfois des nouvelles des enfants passés par le dispositif d'aide, notamment de ceux qui ont ensuite « un vrai

parcours d'excellence ». Mais l'immense majorité résiste à continuer à entretenir des liens avec les exilés adultes dont ils ont été référents une fois qu'ils sont sortis du dispositif du CPH : « il ne faut pas que les réfugiés s'attachent à nous ».

Que penser de cette réflexion ? Est-ce le même principe qui s'applique à tous les usagers des services de l'assistance, quels que soient ces services : "surtout, ne pas s'attacher", entend-on dans les communautés professionnelles ? Ou alors, ce principe est-il particulièrement redoublé dans le cas des réfugiés ? Rare sont les professionnels qui font de ces attachements le pivot de leur accompagnement et reconnaissent l'importance de ces liens pour des personnes en perpétuel ballotement. Quels risques à cet attachement ? Le risque qu'une affection entre professionnels et réfugiés vienne empêcher l'accompagnement, prenne trop la tête des professionnels, ou encore gêne l'autonomie et l'installation durable des réfugiés ? On peut s'interroger sur l'indifférence aux personnes qui par moment est positive parce qu'elle garantit une forme de liberté tout à fait louable et à d'autres moments, ressemble à une sorte d'abandon qu'on a pu observer, notamment dans les hôtels Formule 1. Ces questions restent largement en suspens.

Après le CPH : le droit commun

Après les 9 ou 12 mois d'accompagnement par un référent du CPH, les réfugiés ou personnes bénéficiant de la protection subsidiaire quittent le dispositif. Certains, notamment ceux qui ont réussi à avoir directement une location en nom propre ou ceux qui ont fini par bénéficier d'un bail glissant, peuvent garder leur logement. Pour le reste, « le relais se fait avec les services sociaux de secteur, mais c'est un tout autre boulot ». En un sens, les personnes cessent d'être réduites à leur qualité de réfugié, mais la psychologue observe qu'il y a « un vrai problème avec le relais vers les services de psychiatrie en ville ou à l'hôpital ». Il y a notamment « des problèmes de langue puisqu'alors il n'y a plus la possibilité du recours aux traducteurs ». Elle ajoute que, « hors des services spécialisés comme le leur, les espaces de parole sont très difficiles à trouver. »

Ainsi, certaines des personnes suivies par le CPH voient leur sortie du dispositif d'aide spécialisée comme une « nouvelle épreuve », une énième rupture, rupture elle-même renforcée par la résistance de la majorité de leurs référents à garder contact.

Si les réfugiés suivis au CPH continuent d'avoir peu de latitude de choix dans l'orien-

tation d'une région, d'un logement social ou d'un « boulot », ils sont priés de ne pas se plaindre.

Deux réfugiés érythréens dans le Sud-Finistère

Une fois obtenu le statut, seule une minorité de réfugiés accèdent à un CPH. La majorité d'entre eux sera accueillie quelque part en France, au gré des initiatives communales et des solidarités habitantes. Ils peuvent alors encore avoir affaire à des travailleurs sociaux, mais souvent qui ne sont pas spécialement mandatés pour s'occuper des personnes ayant récemment obtenu une carte de séjour et un permis de travail. C'est en théorie la fin d'une forme de spécialisation dans la professionnalisation de l'accueil. Des tensions n'en subsistent pas moins, qui seront dépassées ou non, entre professionnels et bénévoles de l'aide. À Savenay, ces clivages avaient déjà été abordés, où il nous a plutôt été dit que les récentes arrivées massives de réfugiés avaient obligé les travailleurs sociaux spécialisés à réviser leur résistance à collaborer avec des personnes non formées à l'accompagnement social.

La rencontre avec deux réfugiés érythréens accueillis dans le Sud-Finistère permet entre autre de revisiter cette question. Elle alimente aussi la réflexion sur le devenir des réfugiés une fois envoyés en province.

Janice et Asante : deux parcours

Par l'entremise d'une habitante de Combrit, nous avons eu vent que deux érythréens, Janice et Asante, avaient été accueillis dans cette commune dès mars 2016, après avoir obtenu le statut de réfugié. Nous sommes allés les rencontrer, l'un dans l'appartement qu'ils ont partagé, l'autre à Brest où il a préféré déménager. D'autres rencontres avec une élue de Combrit en charge des réfugiés et avec trois volontaires qui les assistent ont permis de compléter les informations sur leur parcours depuis qu'ils sont en théorie « entrés dans le droit commun ».

- Janice, âgé de 50 ans, présente un air jovial lorsque nous le rencontrons. Passé au Soudan, il a laissé en Érythrée une femme de 41 ans et 4 enfants, de 8 à 15 ans. Pour faire venir sa famille, les passeurs exigent 8000 euros. En notre présence, il téléphone à un « ami » au pays qui lui passe sa femme. Impossible de comprendre comment sa famille s'en sort financièrement, ni combien il envoie par mois à cet « ami ». Il retrace son parcours plutôt

distinctement en français, comme s'il avait déjà dû le répéter tant de fois : « Soudan, Libye jusqu'à Tripoli, Sicile jusqu'à Lampedusa, Italie, France jusqu'à Paris. » Ils étaient 200 sur le bateau. Il ne dira rien de plus sur les conditions des traversées terrestres et maritimes, ni combien de temps il lui aura fallu pour parvenir en France.

Lorsqu'il évoque son pays, ses yeux fulminent, il s'agite et enchaîne des mots d'anglais : « Military, Shebab, Economics problems ». Pour résumer la rencontre avec la police, il effectue un geste mimant une arrestation musclée où le premier réflexe des militaires consiste à menotter les personnes avant de penser à utiliser le verbe. Il songe à quitter Combrit et à aller sur Quimper pour trouver un éventuel travail.

- Asante a 38 ans. Il est presque chétif, peu disert, mais comprend mieux le français que Janice. Arrivé à Paris en juillet 2015, il a vécu quelques semaines à la rue avant d'être pris en charge par l'association ADOMA, à Villemomble, pendant 8 mois. Son dossier a ensuite été traité par l'OFPPA et il a obtenu une carte de séjour de 10 ans. Il a connu Janice à Villemomble.

Difficile de savoir comment il se débrouille avec sa femme et ses enfants qui ne sont plus en Érythrée mais au Soudan. Il envoie 200 euros par mois à sa famille sur les 460 qu'il touche. Par Skype, il nous dit contacter régulièrement un « ami » au Soudan qui lui passe sa femme et ses enfants, qu'il peut voir sur le petit écran de son téléphone. Il aurait aussi un enfant de 10 ans resté en Érythrée, mais nous ne parvenons pas à savoir comment ce dernier survit.

Lorsqu'il évoque les militaires, la police, il s'anime, s'agite et mime, comme Janice, une arrestation musclée en croisant ses poignets devant lui en signe d'entraves par des menottes, avant toute forme d'explication ou de demande. Sa posture en dit plus que n'importe quel développement narratif.

Pour le coût du passage entre son pays et le Soudan, il évoque une sorte d'offre de tarif dégressif : 3000 euros pour une femme, 2000 pour un enfant mineur et gratuité pour les enfants en bas âge. Aujourd'hui il accepterait n'importe quel travail, mais depuis qu'il a quitté Combrit pour Brest, en décembre 2016, ses connaissances érythréennes ou soudanaises ne lui ont proposé que des boulots au noir et en hiver il ne peut pas faire le ramassage des fruits et légumes. Ses journées sont rythmées par le café, les courses, les

repas, le sommeil. Il attend avec impatience le prochain stage de langue prévu pour mai 2017. Son loyer à Brest est de 60 euros mensuel pour quelques mètres carrés dans un hôtel social peu chauffé. Les toilettes et la salle d'eau sont accessibles par le couloir collectif.

Initiatives communales et solidarité habitante : de la méfiance à la confiance ?

Par l'élue et les volontaires qui les aident, nous obtenons quelques données sur le déroulé de leur accompagnement. La ville de Combrit, comme 11 autres communes du Finistère, avait indiqué à la préfecture en 2015 qu'elle disposait d'un espace pour accueillir des migrants : un logement de 70 mètres carrés, situé au premier étage d'une école communale dans le centre ville de Sainte-Marine, comprenant une grande pièce de vie, deux chambres, une salle de bain, un cabinet de toilettes. Parallèlement à cette démarche, la Mairie avait informé sur sa décision d'accueillir et appelé la population à se manifester pour proposer soit un hébergement, soit des compétences, soit simplement du temps à consacrer aux futurs réfugiés. Ce partenariat indispensable entre les édiles et les habitants est clairement énoncé par l'élue de Combrit chargée des réfugiés :

« Sans les bénévoles, rien n'aurait pu se faire. La Mairie a financé, donné les moyens. Ils sont logés gracieusement, ils peuvent aller à l'épicerie communale une fois par semaine, s'ils ont des factures on peut les aider, ils ne payent pas l'électricité, ils ne payent pas l'eau, ni le téléphone. Ensuite on les a mis en relation avec Coallia qui les coache et qui a été très présent, moins maintenant. L'idée c'est de les considérer comme des français, c'est-à-dire de les rendre autonomes, de ne pas être dans l'assistanat ».

Depuis mars 2016, un noyau d'habitants, dont la majorité sont des femmes, « prend soin » de Janice et d'Asante. Trois d'entre elles, M. (orthophoniste, retraitée, 72 ans), N. (médecin, retraitée, 62 ans) et V. (psychologue en disponibilité du ministère de la Santé, 52 ans) ont accepté que nous les interroguions. Leur décision de s'investir reflète un désir d'être acteur, au sein d'un collectif local où le pragmatisme prime et cimente un but partagé. Elles soulignent la bonne entente régnant parmi le noyau de volontaires et les ajustements qu'il a fallu faire avec les différentes institutions afin de pouvoir œuvrer dans le même sens. Car entre les associations en charge des réfugiés et les bénévoles se jouent des relations de méfiance, de défiance. D'autant que tenir le récit du réfugié pour vrai n'est pas chose acquise pour l'institution, elle doit évaluer, peser la véracité des mots qui

dévoient un passé, évoquent un métier, parlent d'une famille, expliquent le départ, les passages de frontières, l'épreuve de la traversée maritime, le pays « d'échouage ». Le bénévole ne répond pas à la même logique : il s'axe sur le présent, n'opère pas de mise en doute narrative. Son écoute vise à construire une immédiateté complice sous le régime de la confiance.

Si M. souligne le zèle procédurier d'une employée de la poste pour que Asante puisse tirer, sans difficultés, l'argent de son compte bancaire, si V. fait état d'un apprentissage de la langue française peu adapté pour des gens qui n'ont pas été scolarisés dans leur pays d'origine, si N. regrette que l'accès au monde du travail soit dépendant d'une maîtrise de la langue française, les trois relèvent, qu'au fil des mois d'interconnaissances, les relations avec les assistantes sociales se sont sensiblement améliorées. Ce qui a permis cette évolution est paradoxalement l'envoi par mégarde d'un courriel d'une bénévole pour se plaindre d'une certaine inertie des assistantes sociales pour le versement du RSA, dont ces dernières n'étaient pas initialement destinataires. Ainsi les rôles et les temps des uns et des autres ont pu être discutés en commun pour redéfinir les places de chacun dans le compagnonnage avec Asante et Janice.

Si pour l'élue « l'idée était de leur aménager un temps de répit, qu'ils soient chez eux et qu'ils reprennent les rôles de leur existence, [il fallait] leur faire comprendre que c'était leur maison, que c'était à eux, qu'ils avaient chacun leur clé, que personne ne viendrait, qu'ils pouvaient poser leurs sacs le temps qu'il fallait », les volontaires se sont mobilisés pour le transport, la convivialité, proposer des petits boulots et poursuivre l'apprentissage du français.

Le plus dur à venir ?

Mais au bout d'une année de prise en charge, qu'en est-il ? C'est sans doute V. qui résume le mieux le blocage de la situation :

« L'accès au travail pêche mais pas seulement pour les réfugiés. On est dans une problématique beaucoup plus large. Sur les petits boulots qui peuvent leur être donnés, ce n'est pas de l'intégration, on colmate. Financièrement cela aide, mais c'est du pansement, même si c'est plus sain que de donner un billet pour envoyer à la famille. Dans ma tête, j'ai l'impression que le plus dur est à venir pour eux. C'est-

à-dire le plus dur a été, c'est l'exil, la traversée de la Méditerranée. Ici ils sont dans un temps de répit, de ressourcement physique, psychologique sans doute. Mais le plus dur est à venir, parce qu'ils vont se prendre le principe de réalité en pleine figure et il n'y aura plus de partenaires pour les aider. Ils vont ressentir un sentiment de solitude énorme, une désillusion. Elles sont là nos limites en tant que bénévoles sur une commune comme Combrit, elles sont atteintes ».

En effet, le temps de l'installation achevé, la période de la restauration physique et psychique sur la bonne voie, le tremplin vers la maîtrise du français en cours, il reste deux points noirs sans solutions immédiates, celui du regroupement familial et celui de l'accès au monde du travail.

CONCLUSION : LES PERDUS DE VUE DES CIRCUITS D'ACCUEIL

Cette première partie a mis l'accent sur les parcours qui mènent à la possibilité de s'installer durablement en France. Il présente des tris successifs, des hommes d'abord, des lieux susceptibles de les accueillir le temps que leur dossier soit traité ensuite, d'un tri plus insidieux pour finir, qui continue d'exclure du droit à la normalité faute d'entourage familial et de revenus décents. Mais même ce parcours-là, déjà semé d'embûches et qui à terme se heurte à mille et une limites, n'est pas celui que suivent toutes les personnes qui peuvent prétendre à l'asile. Boulevard Ney, un psychiatre bénévole à Médecin du Monde nous a fait part de ses observations au printemps 2017 : près du tiers des personnes qu'il voit en consultation au pôle santé sont déjà passées par ce centre une fois. Elles ont quitté les Centres d'Hébergement d'Urgence ou les Centres d'Accueil et d'Orientation où elles avaient été envoyées par les préfetures. Retour à la rue, aux camps de fortune, d'abord en Province puis à Paris. Nouvelle tentative au Boulevard Ney dans l'espoir d'un autre hébergement. Pour ce médecin, les conditions d'accueil représentent ce qu'il nomme « la violence de plus », après le traumatisme de la guerre, après le traumatisme de l'exil.

Une autre scène nous revient à l'esprit. En pleine campagne, devant le fichier excel de la file active d'un centre d'hébergement, depuis mai 2016, il y a eu « 27 départs volontaires » nous dit la professionnelle utilisant la catégorie fixée par les institutions en charge de l'asile. Ce qui est le plus frappant – et nous le constaterons ailleurs – c'est l'évidence de cette catégorie et de ce qu'elle recouvre pour la professionnelle. Des gens qui sont partis du jour au lendemain laissant leurs affaires. « Pour aller où ? Vous avez des nouvelles ? Pourquoi partent-ils ? 27 personnes dans la nature, c'est beaucoup ou pas ? » A ces questions, pas de réponse. A la différence du psychiatre du boulevard Ney, ces disparitions semblent aller de soi et faire partie de la déperdition de la mécanique des circuits de l'accueil.

Notre enquête exploratoire se terminera sur ces mouvements de fixation en dispersion, de station en éparpillement. Par quelles logiques doit-on s'interroger sur les gens qui ont fait au moins une fois, si ce n'est plus, la boucle : expulsion d'un camp, accueil, mise à l'abri, traitement du dossier, retour à la rue ? Comment comprendre les stratégies de ceux qui disparaissent soudainement après quelques jours ou quelques semaines ? Aucune information ne filtre chez ceux qui restent. Certains retournent porte de la Chapelle, sur les

trottoirs, sous les ponts. Sans doute visent-ils une autre évacuation ultérieure pour être envoyés dans un ailleurs qui leur semblera plus accueillant ou moins hostile.

Plus que n'importe qui, les exilés savent que l'hébergement d'urgence est saturé. Une évacuation c'est la garantie d'un toit, d'une couverture, de repas, d'une nouvelle chance. C'est également des jours gagnés sur une expulsion différée pour qui s'est vu refuser le statut de réfugié. Demander l'asile après être rentré en Europe, c'est gagner du temps loin de son pays en guerre. C'est aussi prendre ses marques en France, mieux maîtriser la langue. Il faudrait mieux saisir ces "ressources" qu'arrivent malgré tout à glaner les migrants dans leurs parcours chaotiques.

2 | DE LA VULNÉRABILITÉ



C'est la notion de vulnérabilité qui a conduit notre pré-enquête. C'est cette même notion, à la fois très empirique et qui s'exerce dans le domaine du droit, qui nous amène maintenant à faire le point sur ce qu'elle veut dire.

QU'EST-CE QU'UN MIGRANT « DOIT FAIRE » ET QUI LE REND VULNÉRABLE ?

D'emblée il faut remarquer que la police administrative – puisque c'est elle qui est à l'avant poste des guichets - construit au sens propre de la vulnérabilité : l'invention de la technique administrative du « récépissé » de demande de titre de séjour, puis « d'autorisation provisoire de séjour », sont la première marche attendue. A défaut, et à l'envers, il faudra vivre souterrainement dix ans en France pour se prévaloir d'un titre de séjour, ou du moins, ne pas être expulsable. Quel temps construit cette attente furtive du récépissé ? A l'inverse, vivre clandestinement 120 mois durant, n'est-ce pas organiser pleinement une fragilité asthénique ?

Allons à la marche suivante. Le droit de séjour détacherait-il de la vulnérabilité antérieure ? C'est une marche, certes, un acquis. Mais rien n'est moins sûr tant il existe des « conditions de séjour », des « exclusions aux droits sociaux », des limites temporelles du titre de séjour. Les mineurs étrangers isolés aux frontières bénéficient d'une protection précaire extrême dans le sens où leur situation peut évoluer : la majorité arrive vite. De même pour l'étranger malade. Aucune liste des pathologies n'existe qui ouvrirait droit au séjour. Pour une « circonstance humanitaire exceptionnelle », seul le préfet pourra ou non l'accorder. Mais redescendons sur la marche précédente, celle qui consiste à tomber dans une vulnérabilité antérieure.

Revenons aux premières heures. La nature du droit des étrangers relève d'un droit de l'urgence, de sorte que le pouvoir d'exécution bascule sur le ministère de l'Intérieur, la police des frontières, l'administration qui surveille les irrégularités. Ce sont les départs forcés et le contrôle des heures à venir qui font l'urgence, et par là, augmente la puissance de l'administration. Le chronomètre est tenu pour contrôler les âges, l'état de faiblesse, la maladie, le défaut de maîtrise du français. Vulnérabilité par la langue, par la discrète discrimination au guichet, par le défaut d'argent pour payer un visa, par la peur d'être repéré, la crainte d'être enregistré puis éloigné. La crainte d'attirer l'attention et de risquer l'éloignement du territoire surdétermine les relations.

Cette vulnérabilité, on la retrouve tout au long de la chaîne de circulation des migrants en France, du Boulevard Ney à l'accueil fragile en CADA à Compiègne. Née d'un impératif d'urgence, la vulnérabilité découle « des brefs délais » pour déposer ses demandes, attendre, se déplacer, revenir avec de nouvelles pièces. Dans les moments de panique, sans autre choix, on retournera une seconde fois au Boulevard Ney se faire prendre dans la ronde des départs en car vers l'inconnu. Urgence, l'hétérochronie marche à la veine, comme un instant sans épaisseur ni extension, circuit en boucle, spirale topologique. Combien de professionnels nous ont répété voir soudain disparaître cinq, dix, quinze personnes de la file d'attente, de tel ou tel hébergement ? Nous l'avons vu pour la patinoire récemment ouverte à Cergy, sur 250 personnes, au terme de quinze jours, 75 d'entre elles manquaient à l'appel ! Sans doute, une partie d'entre elles est revenue dans la nasse du Boulevard Ney pour rejouer une autre partition d'une éventuelle bonne fortune.

L'hétérochronie défait les assises existentielles. Car ces heures et ces jours d'attente dessinent de puissants paradoxes qui défont le temps et l'espace individuel. La chose est entendue. C'est parce que s'impose simultanément des conditions de régularité, de stabilité et de normalité de séjour afin d'exercer « ses droits », qu'une vulnérabilité inédite surgit, une vulnérabilité produite par ces injonctions.

La première vulnérabilité produite concerne l'ouverture extrêmement brève du guichet. Adresser son dossier à l'OFPPA dans un délai de 21 jours après l'enregistrement de la demande d'asile est une obligation faite aux demandeurs d'asile. Enregistrer une demande d'asile 120 jours maximum après son arrivée en France est l'une des conditions pour pouvoir toucher l'ADA. Le droit d'asile est paradoxal puisqu'en l'état il ne peut que se perdre très rapidement. Comme un droit éphémère, il précarise le statut de l'asile alors même que son ouverture est attendue. Qu'est-ce qu'un droit qui se clôture en quatre mois ? Qu'est-ce qu'une politique d'accueil qui ferme son guichet si tôt renvoyant ainsi hors droits des individus ?

C'est bien d'une extrême dépendance à ces injonctions dont il s'agit. Et pas seulement lié aux entrelacs des circuits et des lacets de circulation. Aucun des migrants rencontrés n'a osé parler de l'emploi clandestin exercé sous la menace latente d'une dénonciation – seul Asante a évoqué son « hésitation » à accepter un emploi au noir proposé par des gens de sa communauté pour travailler sur le port de Brest -, les chantages subis par un

des membres de la communauté, les pressions pour se taire envers une situation de supercherie, d'extorsion d'argent, de menaces diverses.

Aucun des migrants rencontrés ne se plaint de sa situation de dépendance pour quelques euros versés à condition de rester dans le CADA, ou à l'inverse, de la soumission à des conditions d'hébergement en dortoir par des employeurs à la sauvette. Pas de plainte non plus sur l'insalubrité au risque d'être dénoncé, voilà le fond de la vulnérabilité. Pas de récit vindicatif, surtout ! « Ils acceptent tout ! » s'étonne une travailleuse sociale. « Ils sont tellement contents d'être là pour souffler » ajoute-t-elle... En fait, on voit mal un « sans papier » s'élever contre quelque chose !

Être sans titre. Ce n'est pas tant le risque immédiat de reconduite à la frontière qui s'exerce, dès que l'on sait que la police n'en a pas les moyens, mais plutôt la soumission extrême qui en découle envers les petits boulots, l'inscription à l'université, l'accès à une prestation exceptionnelle, un transport gratuit. C'est ce que l'on peut appeler des droits conditionnés. Pour accéder à un droit, il faut être fixé, suivre une contrainte de régularité, se prévaloir d'un titre de séjour supérieur à trois mois.

DES DROITS EN MORCEAUX

Le droit a pour objet de rééquilibrer les rapports entre le plus fort et les plus faibles, en ce qui nous concerne, la vulnérabilité des étrangers. Et on aurait tort de croire en une symphonie parfaitement orchestrée par le haut de la société.

Depuis cinq ans, les décisions de justice se succèdent dans l'incertitude. Avec les concepts disponibles, chaque cour dégage des impératifs totalement contradictoires.

Le Conseil d'État par exemple rappelle le socle des « droits de l'homme » à la mairie de Calais pour faire rétablir les accès à l'eau potable et à des sanitaires décentes. Un migrant a le droit de boire et d'uriner dans un espace prévu à cet effet. Le Conseil d'État estime que « les conditions de vie des migrants révèlent une carence des autorités publiques, qui est de nature à exposer les personnes concernées à des traitements inhumains ou dégradants et qui porte donc une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale ».

Le Conseil d'État confirmait ainsi une décision antérieure qui obligeait le préfet à « créer

plusieurs dispositifs d'accès à l'eau leur permettant de boire, de se laver, et de laver leurs vêtements, ainsi que des latrines, et d'organiser un dispositif adapté d'accès à des douches ».

On doit fournir de l'eau et des toilettes aux migrants.

A l'inverse, en août 2017, la cour d'appel d'Aix-en-Provence a condamné M. Herrou à une peine de quatre mois de prison avec sursis pour avoir apporté son aide à des migrants dans la vallée de la Roya, près de la frontière italienne. Il est interdit d'aider des migrants venus d'Italie, notamment ceux originaires du Soudan et de l'Erythrée.

Il n'y a pas de nécessité à aider et accueillir des migrants.

Nous assistons à une vieille dispute de la fin du XIX^e siècle sur « l'état de nécessité » devant un péril (Affaire Ménard) où une mère avait volé une miche de pain pour nourrir son enfant très amaigri. Mme Ménard avait été relaxée devant « l'état de nécessité de nourrir son enfant », nécessité supérieure à la nécessité de ne pas voler du pain.

Avons-nous obligation de fournir de l'eau aux migrants, un accueil, un hébergement, quelques sous, des soins médicaux ?

Il n'est pas sûr que la réponse soit affirmative, tant se présentent des résistances sur une large étendue de services publics relayées par des décisions de justice des plus aléatoires et virevoltantes. Le droit est remué. Les cours se disputent. Le ministère de l'Intérieur conteste. Le ministère du Logement réplique sèchement.

Le droit dit « ce que l'on doit faire ». Sur ce plan précis et qui pèse lourd, il faut examiner d'autres décisions de justice pour sentir trembler la terre des certitudes.

DE LA VULNÉRABILITÉ EN JUSTICE

C'est que la notion de vulnérabilité s'est invitée à la table des cours de justice qui, sans même prononcer le mot, en dégage quelques effets.

En 2016, à la demande d'examiner une expulsion, un tribunal a souligné que : « si les conditions de vie restent difficiles et précaires sur ce camp, elles sont néanmoins encadrées a minima et permettent aux migrants d'accéder notamment à de nombreux soins qui ne seraient plus garantis en cas d'expulsion. Ces conditions de vie seraient

encore plus dangereuses et précaires en dehors de toute cette organisation actuelle ». Indirectement, ce tribunal considère qu'il existe des dangers supérieurs à d'autres, qu'on ne doit pas expulser comme ça, à l'aveugle, si le péril futur devient supérieur.

Les juges d'une autre cour ont ainsi accordé à de nombreuses reprises des délais d'exécution des décisions de justice prononçant l'expulsion des occupants de tel ou tel terrain. Là encore, les périls futurs sont évalués au regard du présent de l'occupation. Ce faisant, ils ont permis aux occupants de se prévaloir des dispositions du code des procédures civiles d'exécution (articles L. 412-3 et L. 4122 du code des procédures civiles d'exécution notamment) en estimant que leur champ d'application englobait les abris de fortune, les terrains nus ou les caravanes lorsqu'ils constituent la seule habitation des personnes visées par la mesure d'expulsion.

La nouvelle conséquence est notable : la notion de domicile s'élargit et s'étend à « l'espace habité » pourrions-nous dire. La domiciliation suit le corps là où il dort. C'est une petite révolution qui intègre l'idée de vulnérabilité des corps. Ainsi doit-on considérer un campement comme un domicile. Les textes internationaux et européens, interprétés à la lumière de la jurisprudence, renforcent l'idée selon laquelle les campements de fortune sont à considérer comme un abri bénéficiant de la protection dévolue au domicile. La conséquence ? Des propositions d'hébergement ou de relogement sont à mettre en œuvre avant toute expulsion.

La notion d'urgence peut elle aussi se renverser. Le 16 août 2017, le juge des référés du tribunal administratif de Lille est saisi. En interpellant le magistrat chargé des urgences, les nombreux africains vivant dans un bidonville de toiles sur les quais de chargement cherchaient un relogement. Le tribunal décide qu'une dizaine d'entre eux - « pendant l'évaluation de leur qualité de mineur » devront être logés par le Département du Nord. D'autres demandes ont été rejetées. En même temps, le magistrat administratif estime que les conditions de vie sur les anciens quais de chargement de Saint-Sauveur relèvent « d'une situation d'urgence caractérisée ». Il ordonne donc à la ville de la Lille et à l'État de fournir, « à titre provisoire », un certain nombre d'équipements comme le nettoyage du site, le ramassage des déchets, la mise à disposition de toilettes ou encore l'accès à l'eau potable.

Dans un tout autre domaine, alors que sans titre, l'emploi est interdit, une ordonnance du Conseil d'État autorise des mineurs placés à l'aide sociale à se former pour travailler. Réticents jusqu'à présent, les tribunaux liant le contrat d'apprentissage à un droit au séjour, cette décision vient de les délier (ordonnance rendue le 15 février 2017, Conseil d'État, personnes mineures étrangères). Les mineurs pourront ainsi s'inscrire dans une formation en apprentissage, et par là, demander une autorisation de travail. Par rebond, il en découle que les soupçons sur les âges, les parcours migratoires, les vies privées se lèvent dans le sens où les contrats d'apprentissage seront renouvelés.

Le droit de faire ou pas : les migrants sont régulièrement confrontés à des magistrats, du juge administratif au juge de la liberté et de la détention, devant les conseils prudhommaux lorsqu'ils travaillent. La police administrative non seulement est contrôlée par ces garde-fous, mais à l'intérieur de certaines décisions, la notion de vulnérabilité navigue de place en place, parvient à rehausser quelque peu les libertés des personnes. L'entrée du juge judiciaire sur les privilèges de l'administration mérite un examen, notamment des décisions de justice.

3 | POUR CONCLURE



Centre d'accueil de jour pour femmes, © Arnaud Bouissou, Terra

Que peut-on dire à l'issue de cette étude exploratoire de toutes ces décisions aléatoires, fragilités humaines, inhospitalités consommées, accueils fractionnés, injonctions à se conformer au profil du « bon réfugié » qui ponctuent le parcours des exilés et minent leur installation ?

Nous avons essayé de décrire les vulnérabilités de ces exilés et le maillage de services et de droits qui jouent en faveur et en défaveur avec le temps d'une installation qui ne parvient pas à se réaliser. Cette fragmentation et cet étirement du temps apparaissent particulièrement destructeurs. Patience, diront certains ! Les procédures protègent les individus ! Et si c'était aussi l'inverse ? La formule selon laquelle « l'accès au droit est une question de procédure » s'applique à ceux « qui ont le temps » en France de les acquérir. Pour les exilés, il faut renverser la formule : « ils n'ont pas le temps » car ils vont de tente en chambre éphémère, de place en place. De la « mise à l'abri » transitoire aux alambics procéduriers découlent des discriminations insidieuses. Bien qu'arrivé en France, les frontières du droit ne sont toujours pas franchies pour l'exilé. Car les trois piliers du droit civil - soit la pleine jouissance de son espace personnel, la famille protectrice et la force de contracter - sont de fait soustraits aux droits réels de l'exilé, accentuant des vulnérabilités qu'il s'agit simultanément de réduire.

Quelles sont les vulnérabilités observées ? Tout d'abord, la vulnérabilité du transit - temps de triage, d'orientation, de relogements temporaires successifs - qui affaiblit les individus. La longueur du cycle d'une hospitalité à la fois précaire et éphémère, de cette chaîne de lieux d'accueil déboussole plus qu'elle ne permet de s'orienter. Puis la précarité du droit de circuler. Les freins à la circulation sont des empêchements d'accès à des guichets et à des socialisations primaires indispensables. Et que dire des hôtels Formule 1 en campagne ou en site industriel, à plusieurs kilomètres d'une gare, à plus de 50 km d'un centre administratif ? Ils affaiblissent les sociabilités. Incertitude du temps de présence ensuite, dans les institutions, et notamment dans les fichiers des CADA desquels nombreux migrants disparaissent et sont ainsi recensés comme « départs volontaires », sans autre commentaire. Cette double disparition qui hachure et brise parfois les relations d'aide n'est-elle pas un élément majeur de vulnérabilisation ? Enfin, inconsistance des informations des dossiers qui sont étrangement vides. Comment, en effet, faire accéder aux droits lorsque l'on ne sait rien des personnes concernées ? Cette faiblesse des dossiers sociaux contrarie le droit.

Et, pour finir, la vulnérabilité de genre, la plus troublante, parce qu'elle semble ne pas procéder du parcours mais se trouve renforcée par lui : Les maris et les pères cherchent du travail au noir tandis que les femmes restent à protéger difficilement l'espace domestique, avec de nombreuses ruptures liées à l'absence de la parenté élargie. Les femmes sont ici encore plus vulnérables qu'auparavant.

Au total, les facteurs de fragilisation se renforcent les uns les autres : statut, protection sociale, ressources, conditions de logement, gestion du temps. Or, pour rendre effectif le droit, il faut accumuler une grande quantité de confiance sur un temps long, diminuer peu à peu les vulnérabilités, construire de l'interconnaissance forte, combattre les défiances, raccourcir les temps d'attente et de stationnement, aller au plus vite vers « un toit à soi ». Affermir le temps, le cheviller à un espace, l'amarrer à des relations continues, suppose de sortir de la croyance en l'efficacité supposée des procédures itératives d'accès aux droits pour s'intéresser à leurs conditions de mise en œuvre et à leurs effets. S'intéresser aux conditions qu'elles génèrent et qui entretiennent (quand elles ne l'aggravent pas par des effets de seuil) une vulnérabilité qu'elles sont supposées combattre. Il y a là un chantier, tant pour la recherche que pour les acteurs publics de l'accueil qu'il est urgent d'engager.

NOTES

1 Nous nous sommes rendus au centre d'Ivry, construit par l'architecte Valentine Guichardaz-Versini, au mois de février 2017, refuge également géré par Emmaüs Solidarité et par le pôle santé du Samu Social qui a le soutien des bénévoles de Médecins du Monde, des psychiatres de l'hôpital Sainte-Anne et de l'association TRACE. Prévu pour accueillir, en provenance de la bulle, des familles, des femmes isolées et des couples, plutôt arabophones, venant d'Erythrée, de Somalie, du Soudan, le centre a également accueilli des familles afghanes.

L'espace a été astucieusement aménagé pour faire de ce centre à la fois un lieu animé et un lieu d'intimité pour les familles. L'espace d'hébergement est organisé autour de six unités de vie de 67 personnes chacune. Les distributions sont assurées par des cours tout en longueur facilement appropriables (logements de plain-pied au rez-de-chaussée, cour-sives métalliques extérieures en balcon pour desservir ceux de l'étage). Les espaces extérieurs sont animés et occupés lors de nos visites par les enfants qui jouent. Des yourtes abritent salles à manger collectives et salles polyvalentes. Les personnes rencontrées disent apprécier le calme du lieu et la possibilité de se reposer.

Si le temps de séjour envisagé tablait sur une fourchette de 2 à 4 mois, au départ, certaines familles ont été réorientées en 15 jours car des places en CADA et dans des logements familiaux se sont libérées rapidement. Nous n'y sommes pas retournés car nous avons privilégié l'observation d'autres lieux d'accompagnement, mais nous comptons le réinvestir afin de nous familiariser avec quelques familles pendant leur séjour et de pouvoir les suivre dans leur installation ultérieure en province.

2 Selon le règlement européen dit « Dublin III » no 604-2013 du 26 juin 2013, un seul État est responsable de l'examen d'une demande d'asile dans l'Union européenne – le plus souvent le pays par lequel est entré l'exilé. Dublin III permet de refuser l'examen d'une demande d'asile en France et le transfert de la personne concernée vers un autre État européen qui sera alors responsable de son dossier. Ceci se produit lorsqu'il apparaît que l'intéressé est signalé par un autre pays : empreintes relevées dans la base de données EURODAC lors d'un franchissement de frontière, demande d'asile enregistrée, visa délivré,

etc. Les exilés qui relèvent de la procédure Dublin ont les mêmes droits que les autres demandeurs d'asile (allocation pour demandeur d'asile, protection maladie, scolarisation des enfants...). Ils peuvent être assignés à résidence (45 jours renouvelables une fois) pendant une partie du temps de la procédure et même être placés en centre de rétention pour être renvoyé dans l'État responsable de la demande d'asile.

3 En dehors de la Convention de Genève (1951) et du protocole de New York (1967) qui fondent le statut de réfugié, la protection subsidiaire s'adresse à quiconque peut établir un risque réel d'être exposé dans son pays à la peine de mort ou une exécution, à la torture ou à des peines ou des traitements dégradants et inhumains, ainsi qu'aux civils qui peuvent subir une menace grave et individuelle contre leur vie ou leur personne dans un contexte de violence généralisée et résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.

4 La médiation entre réfugiés et bailleurs a également été évoquée par l'association « Accueil et Promotion », que nous avons rencontrée dans l'Aisne. Cette association établit des relations avec des bailleurs autant privés que publics, avec la mise en place de baux glissants. Son directeur souligne que les défiscalisations permises par la loi Cosse ont encouragé des bailleurs privés à accepter de louer à des réfugiés.

5 C'est le cas d'un réfugié afghan arrivé en novembre 2016. Bien installé, bien impliqué dans le centre d'hébergement, il parle suffisamment bien le français qu'il fait parfois office de traducteur en cas de besoin. Mais il se trouve en procédure Dublin et il doit retourner en Norvège, alors même que ce pays lui a refusé l'asile une première fois. Il a décidé de rester en France, quitte à vivre dans la terreur de se faire arrêter par la police au moindre de ses déplacements.

6 Voir par exemple le TGI Bobigny, 24 janvier 2013 n°12/13284 ainsi que le TGI Nantes, 15 octobre 2012 n°12/04352 confirme cet élargissement de la notion de domicile.

LES AUTEURS

- **Catherine Deschamps**, anthropologue, maître de conférences à l'ENS d'Architecture de Paris-Val-de-Seine, membre du laboratoire EVCAU. Ayant précédemment travaillé sur la prostitution de rue en Ile-de-France puis sur les usages genrés dans l'espace parisien nocturne. Parmi les articles ou ouvrages qu'elle a pu publier, citons : *Le Sexe et l'argent des trottoirs*, Hachette Littérature, 2006 ; « La figure de l'étrangère dans la prostitution », *Autrepart*, n°42, 2007, p. 39-52 ; « Ville et prostitution : rivales ou riveraines », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, Vol. XXXIX, n°1, 2008, p. 101-116.
- **Laetitia Overney**, sociologue, maître de conférences à l'ENS d'Architecture de Paris Belleville, membre du laboratoire IPRAUS (UMR AUSSER). Ses recherches portent sur les formes de démocratisation de l'intervention sociale et la participation citoyenne. Un axe principal de son travail concerne les vulnérabilités en lien avec le logement, citons par exemple : « "Allo, ici Dominique Janvier du CHRS L'Olivier". Épreuves dans la mise en œuvre de la participation des résidents de centres d'hébergement », *SociologieS*, juin 2016, <http://sociologies.revues.org/5397> ; « Du soin apporté aux grands précaires. Circulations d'enquêtes et écritures attentives » (avec A. Guilbert et R. Eliçabe), in : E. Jouve, P. Pichon, C. Girolla (dir.), *Au temps du sans abris*, Presses Universitaires de Saint-Étienne, 2016, p. 103-132.
- **Jean-François Laé**, sociologue, professeur à Paris 8 Saint-Denis, membre du CRESPPA-CNRS. Il mène depuis 30 ans des travaux sur la précarité, situations extrêmes, pauvreté, bidonvilles. Son approche croise l'ethnographie, l'archive et la sociologie du droit. Il a notamment publié : *L'argent des pauvres*, Seuil, 1985 (avec N. Murard) ; *Travailler au noir*, Métailié, 1989 ; *Une dette sociale : le Revenu Minimum d'Insertion*, Paris, L'Harmattan (avec Robert Castel dir.), 1992. *Les Récits du malheur*, Descartes et Cie, 1995 (avec Numa Murard).

- **Bruno Proth**, professeur à l'ENS d'Architecture de Normandie, membre du laboratoire EVCAU et d'ATE. Sociologue de l'urbain et de la santé, ethnographe de l'espace public, il a notamment publié : « Prêter main-forte au traitement du VIH au Tchad. Un sociologue parmi des cliniciens », *Journal des anthropologues*, 138-139, 2014 ; « La “mise en demeure” de trois SDF irréductibles à l'aéroport », *L'Homme et la société*, 155, 2005 ; « Une famille de SDF recomposée à l'aéroport » (avec Vincent Raybaud), <http://www.ethnographiques.org/documents/article/arProthRaybaud.html> 2004.

Conduite par des anthropologues et des sociologues, cette recherche exploratoire a effectué un suivi d'exilés afin d'observer, de comprendre et de décrypter le maillage de services, de relations d'aide, de liens de protections et de lieux mis à disposition qui conduisent à des installations durables.

Qu'est-ce que s'installer durablement veut dire pour eux ? Comment pensent-ils leur « carrière de réfugié » ?

Pour répondre à ces questions de manière concrète et pragmatique, l'équipe pointe l'ensemble des facteurs (statut, protection sociale, ressources, pratiques effectives) qui constituent l'installation puis analyse les points de bascule dans les parcours, l'usage des réseaux d'aide institutionnelle et de solidarité informelle.

Cet ouvrage s'inscrit dans le cadre du programme de recherche
| *L'accueil, la circulation et l'installation des migrants* |
mené par le Plan Urbanisme Construction Architecture.



Organisme national de recherche et d'expérimentation sur l'urbanisme, la construction et l'architecture, le Plan Urbanisme Construction Architecture, PUCA, développe à la fois des programmes de recherche incitative, et des actions d'expérimentations. Il apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.